



DÉPARTEMENT DÉVELOPPEMENT

.....
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

.....
PROJETS
2025 – 2028

Mise à jour 13/03/2026

La Fédération Française de Tir (FFTir) est une fédération olympique délégataire au sens du code du sport. À ce titre, elle a pour mission d'organiser les compétitions officielles et les sélections correspondantes, de structurer la performance sportive à travers un projet fédéral (excellence, accès au haut niveau, détection des talents et accompagnement à la reconversion), et de proposer l'inscription des sportifs, arbitres et encadrants sur les listes du haut niveau, Espoirs et collectifs nationaux.

Elle garantit l'éthique et la déontologie par l'adoption de la charte dédiée et par la mise en place du comité d'éthique fédéral, indépendant. Elle élabore également une stratégie nationale de promotion des valeurs de la République, intégrant des modules de formation obligatoires dans ses cursus de formation.

Enfin, elle fixe les règles techniques, organisationnelles et disciplinaires des disciplines dont elle est délégataire, encadre la participation des associations aux compétitions et met en œuvre des règles strictes de prévention des conflits d'intérêts et de lutte contre les paris sportifs et l'usage d'informations privilégiées.

À travers le contrat de délégation, l'État lui délègue l'exclusivité de ces missions de service public. De plus, ce statut permet à la fédération d'être un interlocuteur privilégié voire, dans certaines situations, exclusif, des instances nationales et internationales en ce qui concerne les sujets inhérents au tir sportif. Ces institutions peuvent être publiques (État et collectivités territoriales) ou sportives (CIO, ISSF, CNOSF, CPSF...).

Cette position d'interlocuteur privilégié permet à la FFTir d'organiser la structuration du tir en France depuis plus d'un siècle. Cette fédération est aujourd'hui essentielle dans le paysage français se classe à la 14^e place des fédérations délivrant le plus de licences en France en 2022 et à la 7^e place parmi les sports individuels¹.

1 Une fédération historique et structurée

1.1 Un peu d'histoire

Le tir est l'un des plus vieux sports pratiqués en France. Pour preuve des records de tir ont été enregistrés dès le XI^e siècle. Les premières traces de tir se rapportent aux compagnies d'arquebusiers présentes dans les grandes villes françaises. Son développement n'a cessé d'accroître au fil des siècles. Le tir est ainsi présent aux Jeux Olympiques depuis 1896 et l'organisation des premiers J.O. de l'ère moderne par le baron Pierre de Coubertin. Le créateur des Jeux Olympiques modernes étant lui-même un tireur, cette discipline ouvre les Jeux à chaque édition. Les premières médailles de chaque édition sont traditionnellement octroyées au tir.

La création de la FFTir est le fruit d'un développement historique des ligues et sociétés de tir au XIX^e siècle. C'est en 1871 qu'est créée la « Ligue des Patriotes » formée après la guerre de 1870. Cette institution évoluera en « Union des Sociétés de Tir de France » (USTF) en 1886, avec la construction du premier stand national dans le bois de Vincennes. L'USTF rassemblera plus de 30 000 compétiteurs lors de ses premiers championnats. En 1953, l'USTF change à nouveau de nom pour devenir la « Fédération Française des Sociétés de Tir ».

La Fédération Française de Tir verra le jour quatorze ans plus tard lors de la fusion avec la « Fédération Française de Tir aux Armes de Chasse ». La FFTir sera reconnue d'utilité publique le 1^{er} octobre 1971.

¹ Source : Les Chiffres clés du Sport 2023 - INJEP

L'ouverture du tir à l'international se fera, quant à elle, en juillet 1907 avec la création de l'Union des Fédérations et Associations de Tir dont le premier président sera un français : Monsieur Daniel MERILLON. Cette organisation mondiale évoluera en Union Internationale de Tir en 1908 puis en International Sport Shooting Fédération (ISSF) près d'un siècle plus tard en 1998. Aujourd'hui, la FFTir est affiliée aux six fédérations internationales qui gèrent les différentes disciplines de Tir sportif (ISSF, MLAIC², IMSSU³, IAU⁴, IPSC⁵ et WBSF⁶). La FFTir possède un palmarès international éloquent dans toutes les disciplines qu'elle structure et développe, que ce soit en championnat d'Europe et du Monde.

Ces dernières années, ses tireurs ont obtenu l'or olympique en 1984, 1996, 2000 et 2021 et l'or paralympique en 1980, 1984, 2012 et 2024.

1.2 La pluridisciplinarité comme force :

Le tir sportif possède la particularité de se diviser en plusieurs spécificités et disciplines dont les caractéristiques nécessitent des savoir-faire différents. En effet, et au-delà de la simple distinction pistolet-carabine, chaque spécialité oblige les athlètes engagés à s'adapter à des exigences diverses, aussi bien en ce qui concerne l'arme, le calibre, la position, la mobilité, la distance...

Cette pluralité de pratique offre à chaque licencié la possibilité de s'épanouir selon ses envies et ses besoins. De plus, cela permet à toutes les personnes, sans distinction de sexe, de handicap, d'origine sociale etc... de trouver une activité sportive lui correspondant.

L'ensemble des disciplines présentées dans [le manuel du tir sportif](#) sont sous la responsabilité de la FFTir. Certaines rassemblent plus de pratiquants que d'autres, tout comme certains territoires ou clubs se spécialisent dans une ou plusieurs pratiques. Même si les épreuves ISSF sont les plus courues, il est nécessaire de continuer à développer et accentuer le travail de diversification du tir par tous et pour tous.

2 Un environnement entre forces et faiblesses

La prochaine partie va se porter sur les données quantitatives de la FFTir et de son fonctionnement. En effet, toute analyse doit faire l'objet d'une étude approfondie de son objet de référence afin de mettre en lumière les contextes, les forces et les points d'amélioration. C'est ce sur quoi nous allons nous pencher ici. Il est important de comprendre que les évolutions statistiques sont de bons indicateurs de la santé d'une fédération. L'étude des licences nous permet de prendre le pouls de l'action fédérale sur les quatre dernières années et d'en tirer des enseignements essentiels à la construction d'un projet réfléchi, cohérent et durable. Bien entendu, ces données ne sont pas à assimiler seules. Elles sont à mettre en perspective avec une vision qualitative que nous détaillerons un peu plus loin dans le document.

² Muzzle Loaders Associations International Confederation

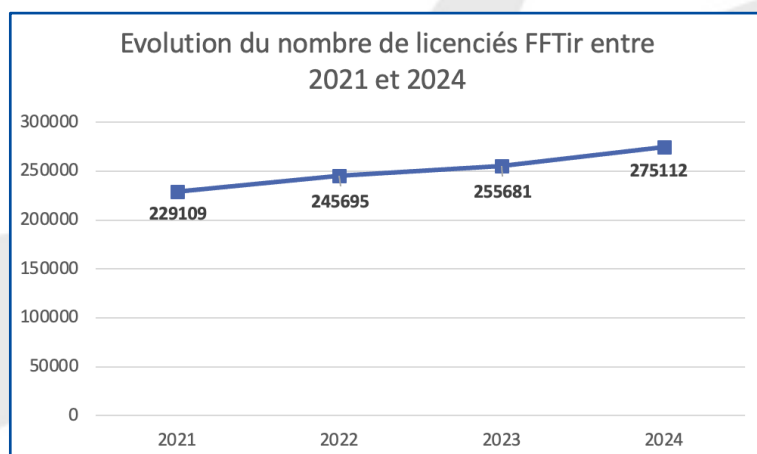
³ International Metallic Silhouette Shooting Union

⁴ Internationale Armbrustschützen Union - International Crossbow Shooting Union

⁵ International Practical Shooting Confederation

⁶ World Benchrest Shooting Federation

2.1 Une féminisation à l'essor progressif



La FFTir est une Fédération en pleine expansion depuis de nombreuses années. En constante augmentation, le nombre de licenciés ne cesse de croître depuis 2021. Avec 275 112 licenciés au 31 août 2024, elle se classe dans le top 15 des fédérations sportives françaises et dans le top 10 des fédérations de sport individuel.

À l'échelle du territoire français, le tir représente 1,7% de l'ensemble des licenciés sportifs. Sur les quatre

dernières saisons, nous enregistrons une augmentation des licences de + 20,08% (229 109 en 2021 contre 275 112 en 2024), soit une augmentation moyenne annuelle de + 4,7% par an sur cette période.

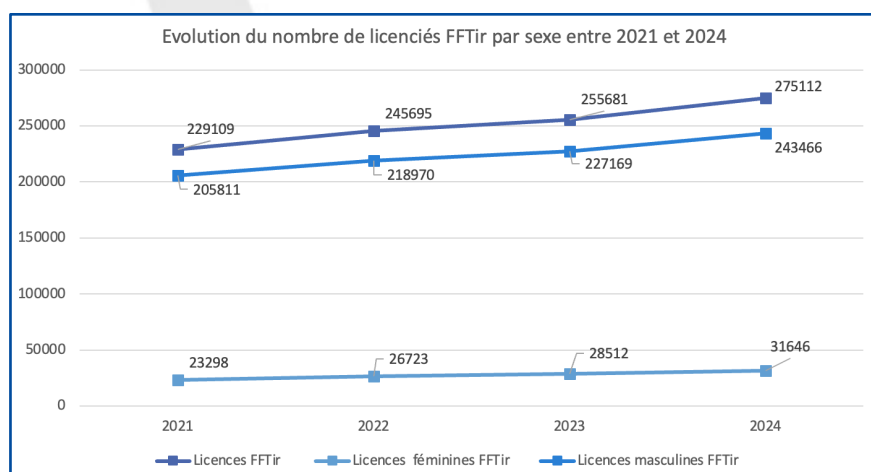
L'évolution est assez linéaire puisque nous avons recensé une augmentation de + 16 586 entre 2021 et 2022, + 9 986 entre 2022 et 2023 et + 19 431 entre 2023 et 2024.

La Fédération se réjouit de voir cette évolution positive perdurer dans le temps et être en capacité de se renouveler d'année en année. Car c'est bien là la force de notre discipline. Avec un taux de renouvellement de 88,90% en 2024, la FFTir se félicite de réussir à garder ses effectifs tout en étant en capacité de capter de nouveaux publics via ses nombreuses actions. Que ce soit le travail de terrain des clubs, la coordination des ligues régionales ou la définition des orientations stratégiques par la fédération, nous constatons que l'action conjointe des différents échelons porte ses fruits sur la hausse constante de nos licenciés.

Maintenant que les statistiques globales ont été présentées, il est temps de porter notre regard sur les différents publics qui composent notre socle de licenciés. C'est en ce sens que nous allons nous attarder sur les statistiques de licences par sexe et par catégories d'âge.

Ces deux champs d'analyse mettent en exergue les forces et les faiblesses de notre discipline. La première grille de lecture se situe au niveau de la dispersion par sexe.

L'inégalité de répartition entre les hommes et les femmes dans le tir est un sujet primordial. Cet écart est très conséquent et ne tend pas à diminuer au fil des années. Il se maintient.

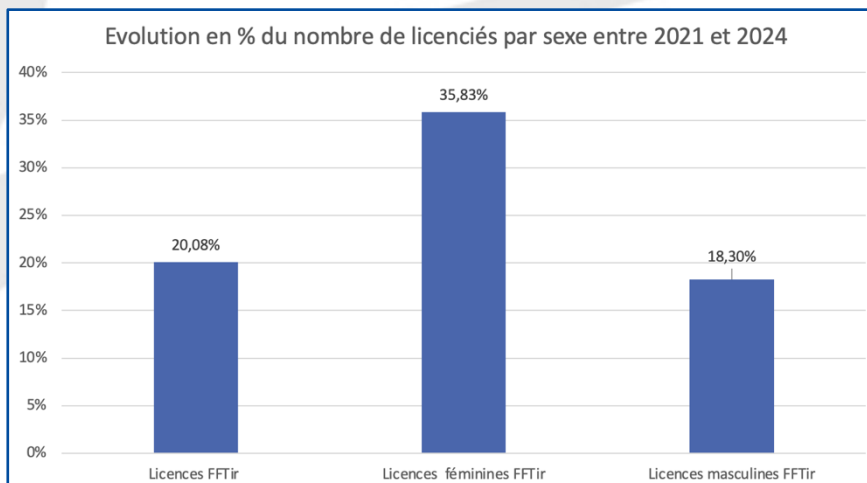


En 2024, les féminines licenciées ne représentaient que 11,50% des effectifs globaux. Ce taux de féminisation, très en dessous de la moyenne (38% de taux moyen de féminisation dans les fédérations en France en 2022), est une donnée très importante dans la vision future que doit emprunter la fédération.

Attention, cette statistique brute ne reflète pas l'efficacité des actions mises en place par la FFTir sur la dernière mandature.

En effet, entre 2021 et 2024, le nombre de licenciées féminines a grimpé de 35,83% sur la période. Alors, pour quelle raison cette évolution ne se ressent-elle pas sur le taux de féminisation global ?

La réponse se situe dans l'augmentation plus conséquente, en valeur absolue, du nombre de licences masculines. Ainsi, les 8 348 licences féminines supplémentaires entre 2021 et 2024 sont diluées par les 37 655 nouvelles licences masculines. L'écart est ainsi complexe à réduire tant les hausses de licences hommes sont importantes.



De ce prisme, la fédération se satisfait d'arriver à capter de nouveaux publics féminins dans un sport où des préjugés sont encore fortement présents dans la pensée collective. Des jeunes filles au Dames 3, nous constatons une hausse dans l'ensemble des catégories d'âge avec des variations allant de + 32% (Dames 1) à + 68% (Minimes filles).

Le plan de féminisation mis en place sur les dernières saisons commence à porter ses fruits. Porté par des championnes aux résultats internationaux très marquants, la jeune génération et le grand public féminin porte une attention bien plus importante à notre discipline. Il conviendra de poursuivre dans cette démarche afin de gommer au fil du temps une vision parfois trop restrictive du tir en France.

2.2 Un sport intergénérationnel :

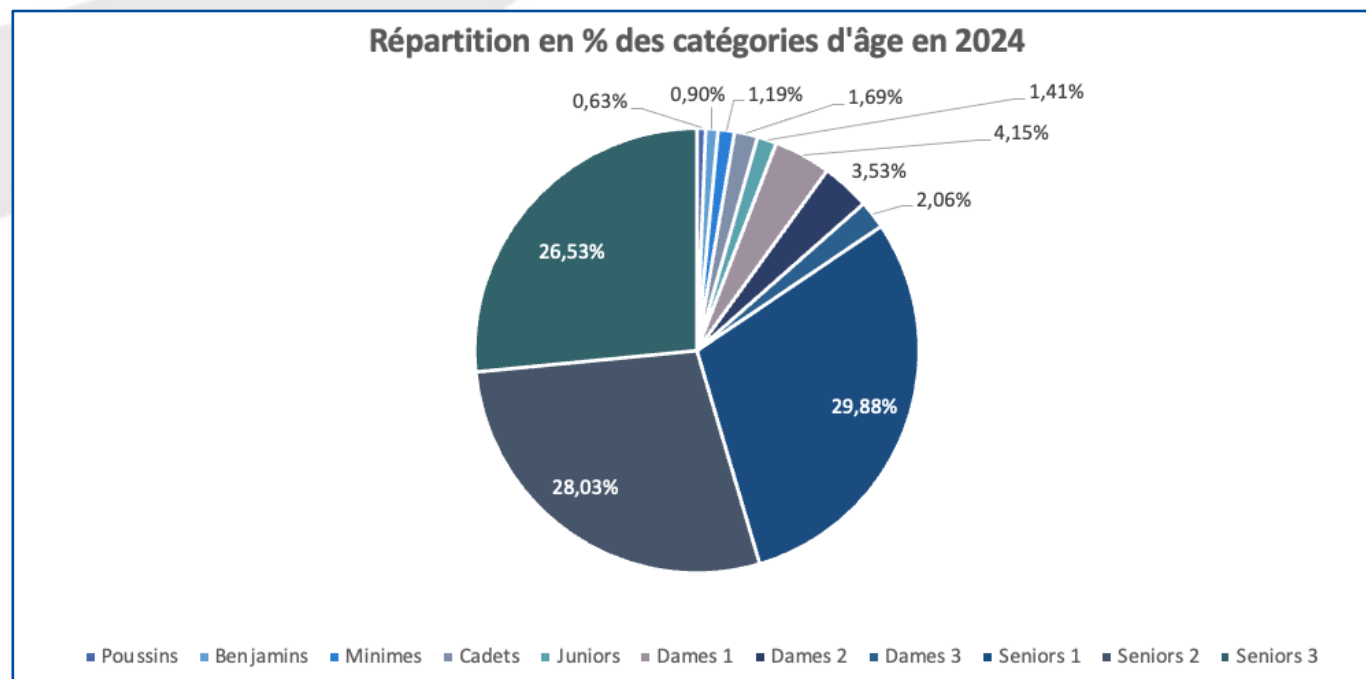
Vient ensuite la question de la pyramide des âges. Comprendre le public qui compose une association/fédération passe nécessairement par l'analyse approfondie du profil des licenciés, et plus particulièrement de la répartition par âge. La démographie des licenciés peut laisser place à de nombreuses interprétations : un panel d'adhérents majoritairement jeunes démontrerait une certaine dynamique et modernité de la pratique sportive, une majorité d'actifs/travailleurs pourrait laisser penser à une pratique plutôt couteuse et peu chronophage, une population sportive vieillissante signifierait une pratique sportive peu mobile. Mais alors, quid du tir sportif face à cela ?

Nous allons voir que la définition d'un public n'est pas aussi clivante que les affirmations énoncées ci-dessus. La nuance prend son sens dans notre discipline.

Tout d'abord, il convient d'affirmer que le tir sportif est un sport multigénérationnel. Pouvant être pratiqué de 7 à 77 ans (voire plus si les capacités motrices, sensorielles et cognitives le permettent), le tir mélange tous les âges au sein d'un même stand de tir. Force comme faiblesse, cette caractéristique rend notre pratique assez unique au même titre que le golf ou les sports nautiques tels que la voile. La possibilité de pratiquer tout au long de sa vie ouvre des perspectives de développement et d'accompagnement quasi infinies. Pouvoir rassembler sur

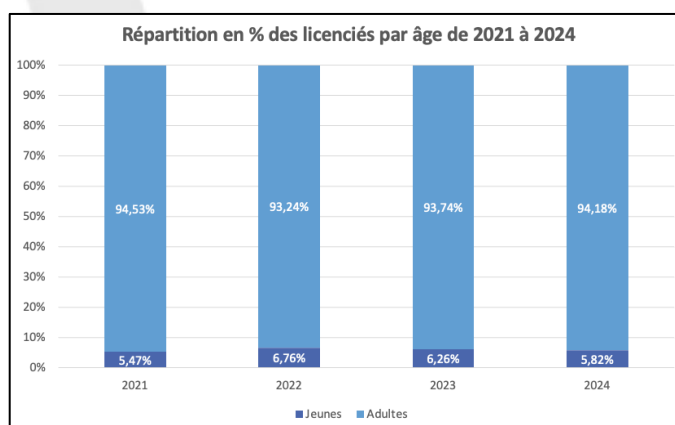
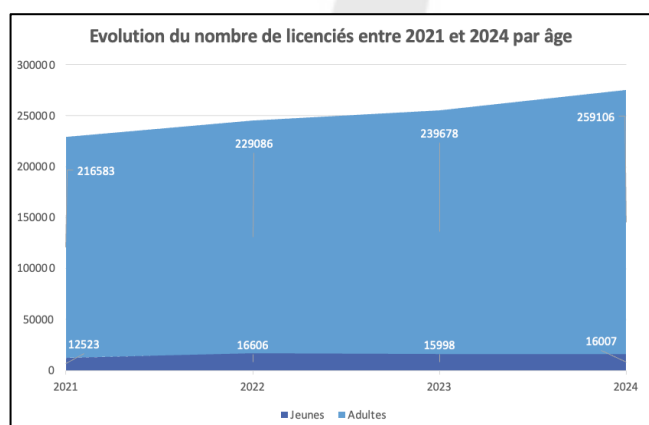
un même pas de tir des enfants, des parents et des grands-parents donne à notre sport un pouvoir de transmission, d'héritage et d'apprentissage.

Toutefois, il ne serait pas juste d'affirmer que nous possédons toutes les générations d'âge à parts égales. Les statistiques nous montrent que les adultes de + de 20 ans représentaient 94,18% des licenciés en 2024. Parmi eux les jeunes actifs (20-44 ans) représentaient 34,2% du total de licenciés, les actifs (45-59 ans) 31,5% et les seniors (+ de 60 ans) 28,5%. Cela nous laisse un pourcentage de licenciés de moins de 20 ans égal à 5,8%.



Au vu de ces chiffres, il est clair que la FFTir doit encore approfondir son travail en direction des jeunes, des scolaires et des universitaires. Alors que de nombreuses actions vont en ce sens, une trame de développement, en lien avec les organes déconcentrés de la fédération, devra voir le jour afin d'uniformiser la politique en faveur de ce public encore trop éloigné de notre pratique.

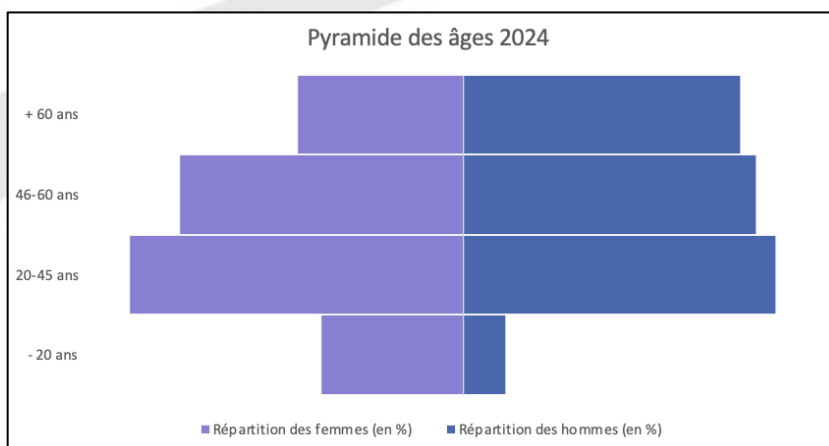
Un travail de sensibilisation et de pédagogie devra également être réalisé auprès des parents qui restent les premiers décideurs du parcours sportif de leurs enfants. La FFTir peut d'ores et déjà s'appuyer sur prémices de ce travail puisque l'on constate que le nombre de licenciés de moins de 20 ans est passé de 12 523 en 2021 à 16 007 en 2024, soit une hausse de 27,8% sur la période (pour mémoire la hausse moyenne des licences était de 20,08% sur la même période).



Comme pour les féminines précédemment, une évolution positive est constatée. Toutefois, il nous appartient de la poursuivre et la développer afin de lisser l'écart encore trop important entre

nos catégories d'âge. La pyramide des âges présentée confirme l'ensemble des informations mentionnées dans ce paragraphe.

Il est toutefois intéressant de regarder la part des jeunes féminines investies dans la pratique du tir sportif. Un pourcentage bien plus important que celui des jeunes garçons. Il conviendra de réfléchir aux raisons d'une telle répartition et aux leviers qui permettront, à l'avenir, de rééquilibrer la ventilation de nos licenciés hommes.



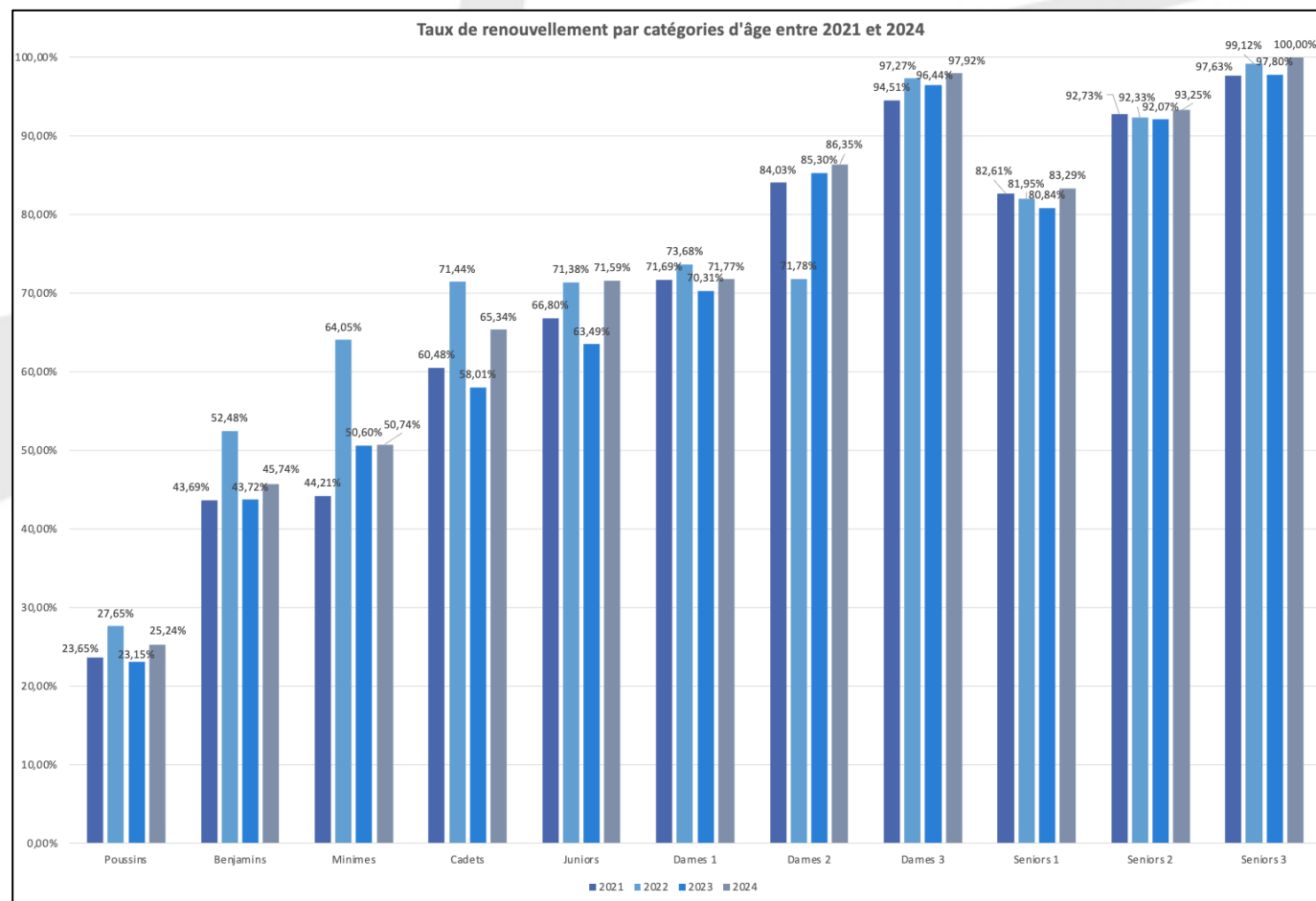
Alors que la qualification « vieillissante » de notre discipline peut parfois être présentée comme une faiblesse et un manque de renouvellement, la FFTir se refuse à cette idée et défend un sport pour toutes et tous, tout au long de la vie.

Représentants plus de 28% de nos licenciés, les plus de 60 ans font partie intégrante de la composition de notre fédération et sont l'exemple d'un sport comme vecteur de santé et de bien-être. Le tir se distingue donc par sa capacité à accompagner ses adhérents durant tout leur parcours de vie.

Sport de réflexion, de respect et d'humilité, il apporte des clés de développement personnel très importantes dans la vie de nos licenciés. Bon pour le corps et pour l'esprit, nous souhaitons continuer à innover en direction des publics seniors et diffuser l'idée que le tir s'inscrit dans une logique globale visant à apporter stabilité et équilibre pour l'ensemble de nos athlètes.

Que cela soit dans des volets de sport-santé, dans le développement d'activités intergénérationnelles ou dans le maintien d'un circuit compétitif seniors qualitatif, la FFTir ainsi que ses organes déconcentrés doivent veiller à proposer une ouverture de sa pratique à une population seniors nouvelle.

En effet, avec un taux de renouvellement égal à 92,3% en 2024, il est facile de constater que l'écrasante majorité de nos licenciés de plus de 60 ans sont des adhérents fidèles. Cela nous ouvre une marge et une perspective très importante quant à la création de nouvelles licences pour des seniors en recherche d'une activité physique et sportive ludique, adaptée et en adéquation avec les orientations générales de santé publique. La fédération sera attentive au travail de ses échelons territoriaux à destination de ce public cible. Les forces démographiques de notre sport devraient nous permettre de créer des politiques sportives impactantes envers les deux extrémités de notre population sportive.



Enfin, nous ne pouvons clôturer cette analyse des catégories d'âge de la Fédération sans évoquer le cas des actifs. Véritable socle de notre discipline, ils représentent les deux tiers (65,6%) du total de nos licenciés. Pour la plupart en bonne forme physique et capables d'exploiter au mieux la maîtrise technique acquise au cours de leur parcours de formation, ils sont un maillon essentiel de l'essor du tir en France. Alors que certaines et certains évoluent saison après saison au sein de notre sport, nous sommes heureux de constater la forte augmentation de nos néo-licenciés.

En effet, l'année 2024 a été marquée par un taux de création très élevé de 24,5 % chez les 20-45 ans et 13,6 % chez les 46-60 ans. Cela marque l'attrait de notre sport chez les actifs et particulièrement chez les plus jeunes dont 1 pratiquant sur 4 est un nouvel adhérent. Pour la nouvelle mandature, notre travail consistera à leur proposer la meilleure expérience sportive afin qu'ils renouvellent leur adhésion de saison en saison. C'est une volonté que nous avons réussi à tenir lors de la précédente mandature et sur laquelle nous devons nous appuyer pour continuer de renforcer notre socle de licenciés à travers le pays.

Les taux de renouvellement par saison et par catégories d'âges présentés ci-dessus montrent très clairement la capacité de la FFTir à garder un maximum de ses licenciés années après années et particulièrement à des âges plus avancés. Il existe aujourd'hui un fossé entre les taux de renouvellement des adultes et ceux des jeunes. Nous comptons sur l'engagement de cette base d'actifs dans les fonctions de dirigeants, de formateurs et de bénévoles pour proposer un espace de pratique sain, développé et pédagogique afin de garder encore un peu plus nos jeunes athlètes au sein de nos clubs.

Le tir se définit donc par une caractéristique très générationnelle qu'il convient de développer ou de pérenniser selon la classe d'âge. Un travail doit être réalisé sur chacune des composantes de nos effectifs, car chacun apporte, à sa manière, une plus-value essentielle à notre fédération.

2.3 Une dualité tir loisir / tir de compétition

Le tir sportif se caractérise par sa pluralité et son nombre de spécificités importantes. Comme présenté plus tôt, les 12 disciplines offrent à nos licenciés une diversité de pratique, permettant à chacun de trouver les activités qui lui conviennent le mieux. Physiquement, réglementairement, sportivement, les possibilités sont nombreuses afin de s'épanouir dans la pratique du tir. La multiplicité des disciplines crée cependant un déséquilibre dans la structuration de chaque spécificité.

Entre les disciplines olympiques et mondiales, les disciplines cible et plateau ou encore les épreuves indoor et outdoor, ce sont autant de caractéristiques différentes à appréhender. De ce fait, les circuits compétitifs sont singuliers et adaptés aux formats et réglementations de chaque épreuve. La construction historique a ouvert des perspectives assez différentes selon l'activité pratiquée. Même s'il existe des championnats officiels dans chacune des catégories, cette différence structurelle a créé une dualité entre le tir compétitif et le tir de loisir.

Nombreux sont les licenciés qui s'inscrivent exclusivement dans une pratique de loisirs. On estime aujourd'hui à environ 15% le nombre de licenciés ayant participé à au moins un championnat officiel (départemental ou régional) au cours d'une saison sportive. Ce chiffre assez faible nous confronte à la réalité d'une pratique principalement loisir, et souvent éloignée des circuits compétitifs fédéraux.

De plus, nous pensons que l'arrivée de nouveaux athlètes entraînera une hausse du niveau, des résultats, et donc des quotas de qualification pour les championnats de France. Le haut-niveau français en sortirait renforcé. Il convient dès lors de comprendre les raisons de ce désintéressement et de trouver les leviers d'évolution vers un mode d'engagement sportif plus équilibré.

Le premier problème réside dans le fait que le tir se doit de marquer son caractère sportif. Souvent raillé ou cible de préjugés historiques dus à la manipulation des armes, notre sport doit encourager ses adhérents à s'engager pleinement dans leur activité sportive. Pour cela, les critères d'évaluation ne sont pas nombreux. Il est évident que la fédération ne peut avoir un suivi personnalisé de ses 1600 clubs et ses presque 300 000 licenciés. Ainsi, les palmarès des championnats départementaux (ouverts à tous sans conditions préalables) sont l'un des seuls outils à notre disposition pour imager l'engagement sportif de nos tireuses et tireurs.

L'analyse de ces classements nous confirme la forte participation des tireurs ISSF à leurs championnats respectifs, et une fréquentation moindre dans les disciplines plus confidentielles pourtant pratiquées à l'échelle mondiale (Silhouettes métalliques, Armes anciennes, tir en appui sur trépied ...). Ces écarts peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs.

Tout d'abord, les parcours de formation proposés dans le cadre de l'encadrement bénévole ou professionnel sont centrés autour des spécificités olympiques et paralympiques. Même s'il existe des certificats de spécialisation (CS), un tronc commun de formation oriente l'encadrement vers les épreuves ISSF 10, 25, 50 mètres. Pour les pratiquants éloignés des circuits compétitifs, l'entrée dans la compétition doit être incitée et accompagnée par des encadrants diplômés. La Fédération tente de rééquilibrer cette tendance avec la création de nouveaux monitorats (formation moniteur Tir aux armes réglementaires (TAR)) offrant de nouvelles perspectives. Nous pensons que la montée en compétence des encadrants, et le développement de leur expertise dans les épreuves mondiales engendrera un regain de participation aux différents championnats territoriaux.

Un deuxième biais semble résider dans les capacités d'accueil des stands et des pas de tir. Alors que le pourcentage de compétiteurs semble faible, les différents retours de terrain nous alertent sur la capacité d'accueil des infrastructures locales. En effet, il n'est pas cohérent de souhaiter l'augmentation du nombre de compétiteurs si nos structures d'accueil ne sont pas en capacité de fournir un nombre de postes de tir suffisant. Des réflexions sont à mener sur la qualité de nos infrastructures, la manière dont nous pouvons les développer et la structuration du circuit compétitif, en lien avec nos Comités départementaux et Ligues, organisateurs des premiers échelons.

Enfin, il est important de laisser une place importante au tir de loisir. L'objectif énoncé ici n'est pas d'opposer le tir de compétition et le tir de loisir, mais plutôt de les rendre complémentaires. Notre socle de licenciés loisir doit pouvoir continuer de pratiquer librement le tir sportif. Mais pour cela, les conditions de pratique doivent être réunies : en termes de sécurité, nos clubs doivent répondre à l'ensemble des directives édictées par la FFTir ; les dispositions règlementaires liées à la détention et l'utilisation d'armes à feu à titre sportif doivent être appliquées et maîtrisées ; le caractère sportif de la pratique doit être au centre du projet associatif ; seules les disciplines agréées par la FFTir peuvent être pratiquées dans l'enceinte des infrastructures homologuées. Si l'ensemble de ces conditions sont réunies, alors la pratique de loisir prend tout son sens. Il est ainsi possible de réfléchir à différents leviers permettant de développer le loisir en territoires.

À l'image de certaines ligues ou comités départementaux, la mise en place de circuit locaux amicaux (loin de tout circuit officiel) permet le développement des compétences sportives de nos tireuses et tireurs de loisirs, tout en conservant un esprit convivial. Ce type de manifestation donne également la possibilité à nos licenciés de justifier de leur assiduité sportive. Les challenges interclubs, les rencontres inter-ligues ou encore les journées thématiques de club sont autant d'idées qui élargissent le spectre de la pratique loisir, dynamisent la pratique sportive, et qui sait, à moyens termes, créera des vocations pour de futurs compétitrices et compétiteurs.

3 Des territoires au cœur du développement

Comme toute fédération sportive nationale, la FFTir se définit par une structuration territoriale spécifique permettant un suivi et une action locale personnalisée et adaptée aux différents territoires. Sur le modèle des services de l'État, la FFTir possède des ligues régionales et des comités départementaux affiliés. Ces associations, sous l'égide de la fédération, sont des organes dit « déconcentrés ». Structures autonomes dans leur fonctionnement et leur gouvernance, elles se doivent de suivre et appliquer les directives fédérales.

La délégation de certaines missions n'est possible que par le suivi des orientations générales de la fédération, de ses statuts et ses règlements. Cette structuration offre aux clubs et aux adhérents des référents de proximité connaissant parfaitement les spécificités du territoire, et œuvrant dans l'intérêt des associations qu'ils représentent.

3.1 Une structuration territoriale pour un fonctionnement pyramidal

Afin de comprendre le fonctionnement interne de la FFTir et de pouvoir proposer des leviers de développement et d'amélioration de celui-ci, il convient de s'intéresser en détail à la structuration du tir sportif en territoire. Véritable ancrage au cœur des départements et des régions nos 28 ligues et 101 comités départementaux participent activement à l'essor du tir en France. Dirigés par des Comités directeur composés d'élus locaux, ces entités s'engagent dans l'organisation

des premiers échelons de championnats pour l'ensemble des disciplines FFTir, la dispense des brevets fédéraux, l'animation des filières d'accession ou encore le suivi des homologations de stand. Elles assurent également le lien avec les partenaires institutionnels (Préfecture, DRAJES, Collectivités territoriales ...), sportifs (CROS, CDOS, ligues homologues ...) et privés. Porteurs de la voix fédérale en région, les ligues et comités départementaux sont les représentants du tir sportif en territoire.

Dans sa construction pyramidale, la structuration de la FFTir doit favoriser les échanges verticaux entre le siège et les clubs. Être en capacité de faire remonter l'information et de recevoir les réponses sont des éléments essentiels dans le bon fonctionnement de notre fédération et l'application des politiques fédérales.

Or, le constat actuel demande à ce que cette vision soit appuyée et développée. En effet, les dernières olympiades ont mis en lumière le peu de coordination entre les orientations fédérales et l'action enclenchée en territoire. Par manque de communication et de relationnel entre le dirigeants nationaux et locaux, nous avons pu remarquer que de nombreux organes déconcentrés travaillent de manière dissociée vis-à-vis des directives de la fédération.

Cette action n'était pas réalisée dans un objectif de scission, mais bien le résultat d'une volonté d'avancer sans attendre les orientations fédérales qui pouvaient tarder à être diffusées.

Dans cette optique, la FFTir doit travailler à l'amélioration de ses relations avec ses ligues et comités départementaux. La coordination et l'accompagnement de leurs actions doit devenir une priorité. La lisibilité de la politique fédérale se doit d'être claire afin que son application en territoire soit efficiente et cohérente.

Les différentes actions engagées en matière de réglementation, de formation fédérale et professionnelle, de haut niveau, de développement, de communication... doivent se définir par une transparence et une pédagogie maximales afin d'être assimilées et appliquées par le plus grand nombre.

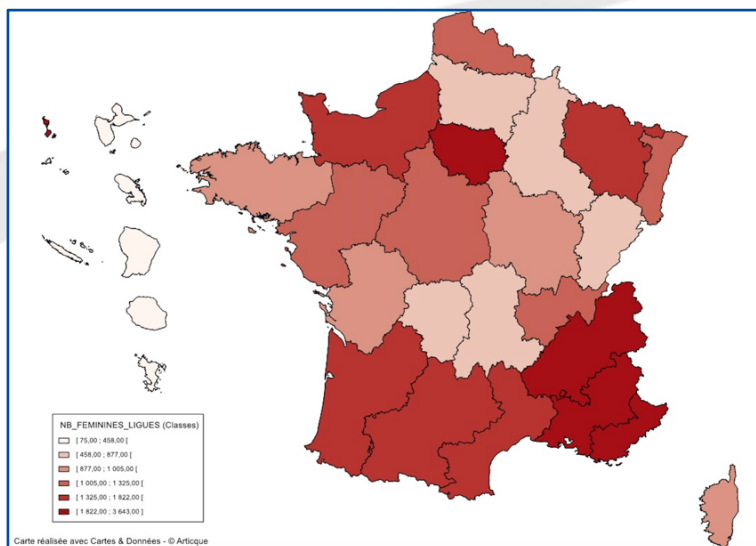
Le constat est similaire de l'autre côté du spectre. De nombreux retours nous sont parvenus quant à la difficulté pour les ligues et les comités départementaux de se faire entendre. La FFTir se doit de mettre en place les conditions d'échange et de suivi permettant la simplification du retour de terrain. La politique fédérale doit être construite en collaboration avec nos entités locales afin de proposer des solutions adéquates aux différents besoins de nos adhérents, souvent différents en fonction des territoires (Métropole, DROM, territoires urbains, ruraux, carencés ...). La création d'un projet commun est, selon nous, la clé de réussite d'un tir sportif en région fort, considéré et impactant.

3.2 Des territoires aux caractéristiques hétérogènes

Les ligues régionales sont un bon support d'analyse des tendances et de l'évolution du tir en France. Implantées dans des territoires différents géographiquement, démographiquement, socialement ou encore économiquement, il est intéressant d'analyser les forces et les points d'amélioration de chaque secteur. Pour ce faire, nous allons nous baser sur un travail de cartographie réalisé par la FFTir dans le cadre de la préparation de la nouvelle olympiade. Les données présentées ont été extraites des effectifs de la fédération et de ses ligues au 31 août 2024.

Tout d'abord, nous allons nous intéresser à répartition par sexe des licenciés selon les ligues. La carte ci-contre nous montre de manière assez claire les régions réussissant à rassembler le plus de féminines au sein de leurs structures. Les régions du sud, l'Ile-de-France et la Lorraine sont les régions les plus féminisées du pays avec des écarts du simple au triple avec d'autres ligues métropolitaines.

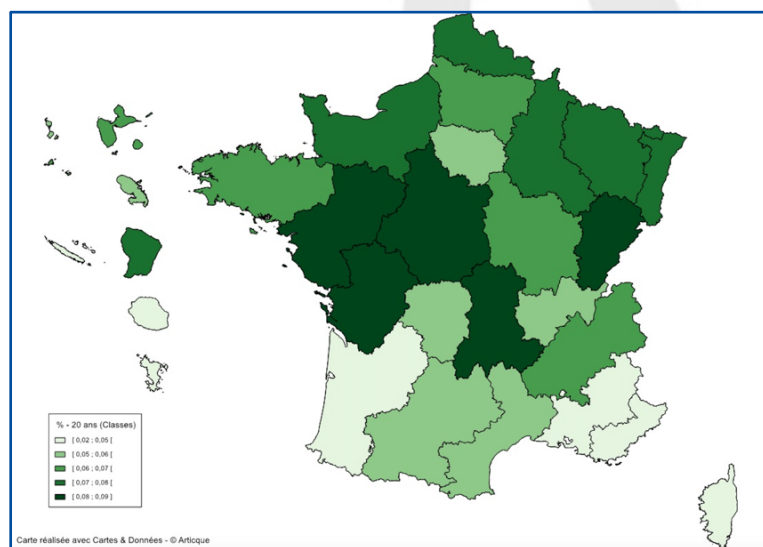
Nous pouvons également noter que tout le tiers sud est une place forte du tir féminin.



A contrario, les zones centre, nord et nord-ouest peinent un peu plus à compter des féminines parmi leurs adhérents. Afin de nuancer les écarts, il est important de préciser que les données présentées sont des valeurs réelles. Les effectifs numériques sont dans la grande majorité des cas en lien avec le nombre total de licenciés dans la ligue.

Les taux de féminisation des ligues se situent aux alentours de la moyenne nationale de 11,50 %. Nous pouvons toutefois effectuer le constat que les ligues du sud de la France possèdent une stratégie plus efficiente à destination du public féminin. Le rôle de la FFTir est de se rapprocher des élus de terrain afin de comprendre les facteurs qui différencient le fonctionnement de ces territoires par rapport à ceux plus carencés.

Le deuxième point de contexte à mettre en exergue afin de mieux comprendre les atouts propres à chaque territoire, est le taux des licenciés de moins de 20 ans. Le rajeunissement de nos effectifs est un point de développement clé pour la mandature à venir.



La carte présentée ici montre très nettement les différences territoriales sur cette thématique. Alors que les ligues de l'ouest, du centre et du nord-est semblent parfaitement engagées dans le développement du tir à destination du jeune public, il semblerait que les régions les plus au sud soient en difficulté dans leur capacité à recruter et garder leurs jeunes licenciés.

Inversement proportionnel à la carte concernant la féminisation du tir, nous constatons que la moitié nord du pays semble plus sensible à la thématique des

jeunes et des scolaires. Ces deux prismes d'analyse soulignent bien les disparités de nos territoires ainsi que les différentes orientations stratégiques prises par les équipes dirigeantes.

Ces travaux d'analyse nous permettent de cibler facilement les territoires carencés sur des thématiques données. L'idée sera encore d'assurer le lien avec nos ligues afin de coconstruire leurs futurs axes de développement, de ressortir les bonnes pratiques afin de les partager et d'inciter chaque entité à accentuer son action sur des vecteurs de développement desquels ils sont parfois éloignés. La FFTir comme beaucoup de fédérations sportives connaît des

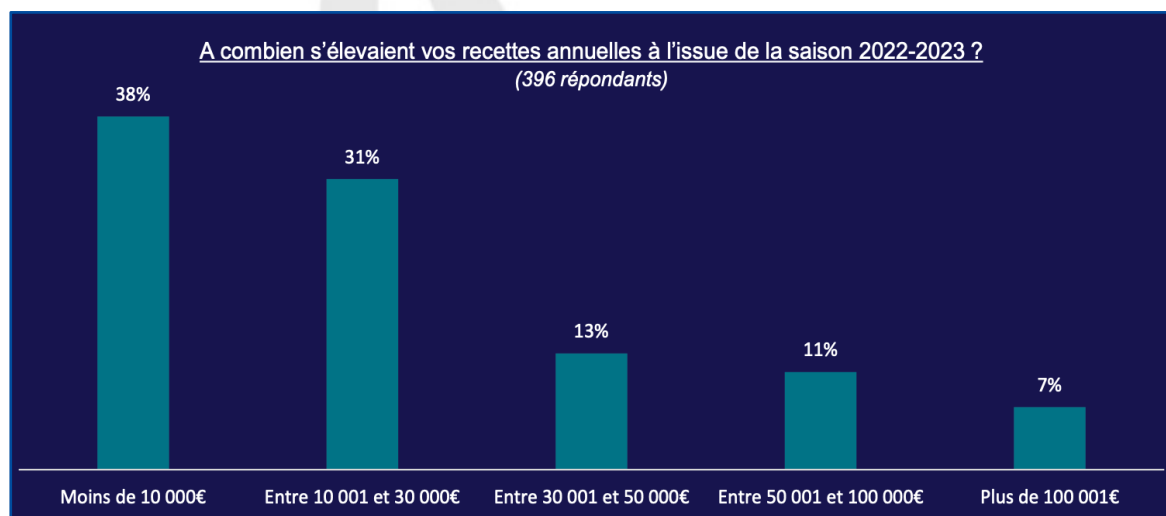
développements à plusieurs vitesses en territoire et il est de son devoir de proposer des parcours d'accompagnement personnalisés afin que chacun puisse évoluer dans des proportions similaires.

3.3 Aux prémices de la professionnalisation

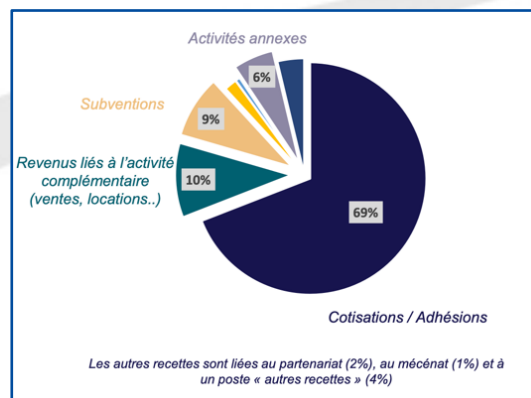
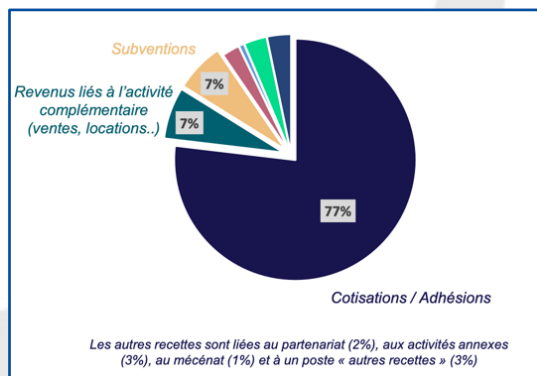
Dernier point, et non des moindres, la question de l'employabilité au sein de nos structures affiliées. La thématique de l'emploi ne peut s'envisager sans prendre en considération la question du financement et des budgets. Afin de comprendre ce phénomène et de cibler les axes d'amélioration propices à une évolution positive de l'employabilité dans le tir, le département Formation professionnelle a commandé une étude auprès du Centre de Droit et d'Économie du Sport (CDES) de Limoges. C'est sur la base de cette enquête que nous allons poser le constat des besoins de la FFTir en matière d'emploi.

Aujourd'hui, seuls 4% des clubs affiliés à la FFTir sont employeurs. Aucune structure ayant des ressources annuelles inférieures à 30 000 € ne s'appuie sur un salarié. Le manque d'emploi au sein de nos clubs réside dans trois constats : le manque de moyen, la vision de l'utilité de l'emploi et la difficulté de gestion.

Les sociétés de tir doivent composer avec des moyens financiers spécifiques, différents selon la taille de l'association, le nombre de licenciés, les infrastructures possédées ou encore les actions entreprises. En grande majorité, les budgets annuels de nos structures affiliées sont limités (69% des clubs possèdent un budget annuel inférieur à 30 000 €) voire modestes (38% des clubs possèdent un budget annuel inférieur à 10 000€).



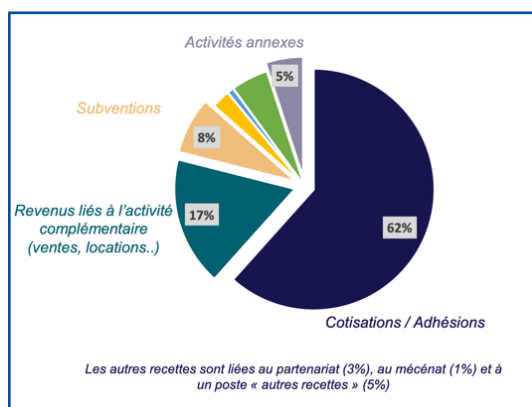
Alors que l'on estime le coût annuel d'un éducateur sportif à plein temps à environ 28 000 €, nous comprenons rapidement que de nombreux clubs ne peuvent s'engager dans le recrutement d'un technicien et réussir la pérennisation de cet emploi dans le temps.



Ces clubs manquent également de diversité dans leurs postes de recettes puisque la part des cotisations représente 77% pour les clubs au budget inférieur à 10 000 € et 69% pour les clubs ayant un budget annuel compris entre 10 000 et 30 000 €.

Les clubs actuellement employeurs sont ceux possédant un budget annuel supérieur à 30 000 € et une diversification des ressources plus importante. En effet, avec 62% des produits issus des adhésions, nous remarquons une part importante des revenus liés aux activités complémentaires (17%) et aux subventions (8%).

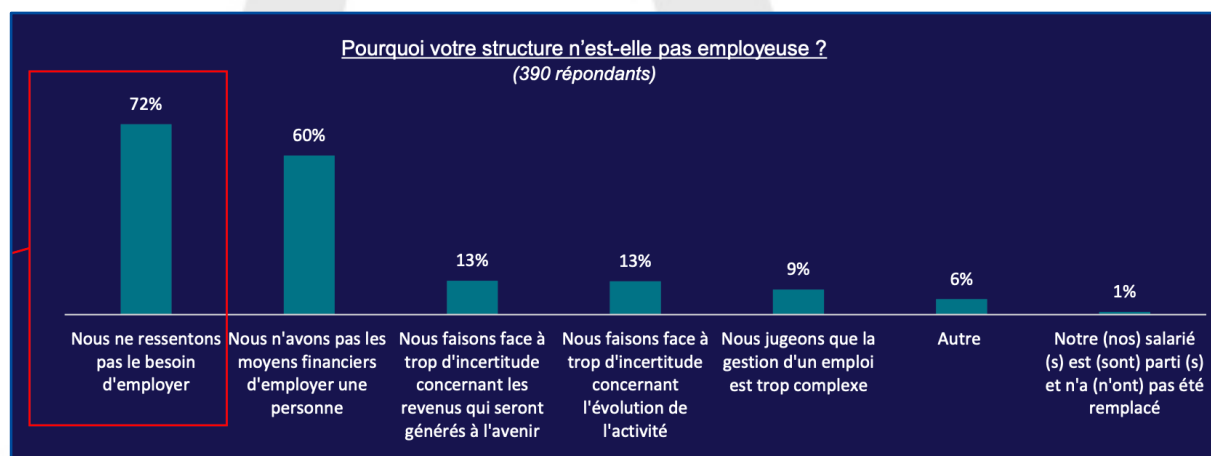
En comptant les entrées annexes, 38% du budget de ces associations provient de revenus externes.



On note ainsi une grande différence entre les clubs selon l'importance de leur budget. La FFTir doit donc s'intéresser à la manière de diversifier les financements de ses clubs. Des outils concernant les différents dispositifs d'aides publiques, des mises en relation avec des solutions de gestion administrative et financière, ou encore l'organisation de formations de dirigeants sur des thématiques financières doivent permettre d'établir une ligne d'accompagnement de nos clubs vers un renforcement de leur capacité de financement.

La santé financière de nos sociétés de tir entrainera de facto des facilités d'employabilité qui amèneront, dans un rebond vertueux, le développement continu de l'association.

Le deuxième obstacle rencontré est la lecture qu'ont nos dirigeants de la question de l'emploi. Alors que les profils de dirigeants sont très hétérogènes selon les associations, l'étude nous montre qu'une grande majorité d'entre eux ne « ressentent pas le besoin d'employer ».



Aussi, 85% des clubs interrogés ne prévoient pas d'embaucher dans les mois à venir car ils jugent « ne pas en avoir besoin ». Nous comprenons ici que la thématique de l'emploi n'est pas du tout une priorité dans la construction des projets associatifs de nos clubs.

Le travail de la fédération va consister à diffuser l'idée que la professionnalisation de notre sport est un atout de développement essentiel pour nos adhérents et nos clubs. Dans un monde sportif de plus en plus concurrentiel, l'expertise de professionnels doit ancrer le tir comme une pratique structurée, dynamique et orientée vers l'avenir. La complexité des tâches techniques, administratives, financières et juridiques demandées aux associations sportives aujourd'hui revêtent un caractère professionnel pour lesquelles les compétences bénévoles sont parfois trop limitées.

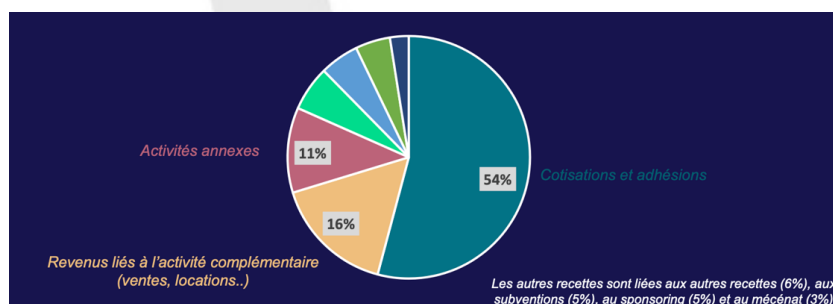
Au travers de la formation de dirigeants, nous devons réussir à banaliser les questions d'emploi afin que cela ne soit plus un tabou, mais une réalité. Nous devons aussi faciliter l'accès aux dispositifs d'aide à l'emploi, à leur compréhension et leur application au quotidien. Les processus de recrutement pourront être accompagnés par la fédération et ses techniciens afin de rassurer les dirigeants engagés dans cette voie. L'objectif de la FFTir est de changer les mentalités sur ces questions en rassurant. Un travail pédagogique doit être enclenché pour éclaircir la vision de nos élus locaux. Dès lors que ce levier sera activé, nous sommes convaincus que le taux d'associations employeuses connaîtra un essor important.

Enfin, le dernier frein à la professionnalisation de nos clubs semble résider dans la peur de nos dirigeants à gérer un personnel salarié. Bénévoles dans leurs fonctions, les présidents, trésoriers et secrétaires généraux de nos clubs affiliés, ne se sentent pas forcément légitimes et aptes à assurer le suivi quotidien d'un salarié. Par suivi, nous entendons l'ensemble des tâches relatives aux ressources humaines, à la création de fiches de postes, à l'évaluation annuelle des missions ou encore aux liens avec les bénévoles.

Le travail de la FFTir sera d'assurer un lien le plus efficace possible avec les clubs engagés dans un processus de professionnalisation. Nous devons également leur apporter l'ensemble des outils d'accompagnement internes et externes leur permettant de faciliter cette période et les démarches qui en découlent. Le département développement, en lien avec la formation professionnelle, travaillera à la mise en relation des associations avec leurs interlocuteurs locaux et soutiendra l'ensemble des démarches. L'objectif sera de ne délaisser aucune de nos sociétés de tir dans les différentes étapes de construction d'un emploi. Cette période sera également propice à la formation des dirigeants au statut d'employeur. Un programme de formation interne ou en collaboration avec des partenaires experts du sujet pourra être pensé.

Nous souhaitons faire disparaître cette barrière afin que les dirigeants puissent se projeter sur la plus-value que représentera un emploi pour leur structure. Il est important de sortir d'une logique de « dépenses » pour aller vers une logique « d'investissement ».

Pour preuve, l'étude du CDES nous apprend que la part des cotisations dans les recettes totales des structures employeuses s'abaisse à 54%. Nous constatons donc que l'embauche d'un ou plusieurs salariés contribue à la diversification des actions de l'association, et par conséquent, de ses ressources.



Le dernier focus de ce diagnostic sur la question de l'emploi concerne les ligues régionales qui sont un échelon à part de la structuration fédérale, mais fondamental. Possédant un fonctionnement plus structurel que les clubs et des ressources plus importantes que leurs comités départementaux rattachés, leur position de trait d'union entre les niveaux local et national les a engagés dans une professionnalisation anticipée.

Ce recours au salariat s'explique par la diversité des missions et des compétences qui leurs sont déléguées. Entre les actions de formation de bénévoles, de coordination des filières accession régionales, de la gestion des homologations ou encore d'organisation des championnats régionaux, ces structures ont eu le besoin de se structurer par l'embauche de techniciens ou de chargés de développement répondant aux besoins de l'association. En effet, il est complexe pour des bénévoles élus de maîtriser, coordonner et opérer l'ensemble des missions d'une ligue. Le fait de s'entourer de professionnel formés et diplômés permet un équilibre dans la répartition des tâches et leurs exécutions.

Le deuxième point d'avance des ligues sur les autres organes déconcentrés de la fédération réside dans leurs capacités financières notamment lié au reversement sur chaque licence d'un pourcentage de la part fédérale par la FFTir. Ces ressources supplémentaires viennent apporter une stabilité financière aux ligues régionales. Il est ainsi plus aisé pour elles de s'engager dans une professionnalisation de la structure, de s'entourer de prestataires capables d'accompagner la gestion des ressources humaines et de pérenniser les emplois créés.

Aujourd'hui, 84% des ligues régionales s'appuient sur de l'activité salariée. Le nombre de salariés moyen s'élève à 3,4 par entité. Les fonctions portées par ces professionnels sont de l'encadrement de pratique, du développement d'activité, de la gestion de projet, de la gestion administrative et financière ou encore de l'événementiel. Nous ciblons ici la diversité des missions réalisées sur le terrain et la nécessité pour nos ligues régionales de s'appuyer sur des techniciens salariés afin de continuer le développement de ces structures.

La Fédération Française de Tir possède donc des niveaux d'avancée inégaux entre chaque échelon. Au travers de la formation fédérale, de la formation professionnelle et du développement, il conviendra de mettre en place une vraie politique de professionnalisation afin de resserrer l'écart de structuration entre clubs, entre clubs et comités départementaux, entre comités départementaux et ligues et entre ligues et fédération.

Dans un contexte concurrentiel où la professionnalisation est une thématique essentielle et sur laquelle de nombreuses fédérations prennent de l'avance nous souhaitons proposer une stratégie impactante, coconstruite et territorialisée dont les ressorts mélangeraient les compétences sportives aux expertises administratives, financières et juridiques.

4 Organisation fédérale

4.1 Rôle du département développement

Suite à ce diagnostic précis de la pratique du tir sportif et l'analyse du rôle fédéral dans son évolution, nous pouvons conclure que notre sport est en plein essor et se trouve à un tournant de son histoire compte-tenu du nombre de licenciés actuel et de notre nouvelle vitrine : Centre National de Tir Sportif (CNTS).

La fédération s'appuie sur plusieurs départements agissant chacun sur des thématiques différentes. L'objectif de cette structuration est de disposer de professionnels et experts qualifiés

pouvant répondre aux différentes problématiques que pose la gestion d'une discipline sportive en France. Parmi les départements, nous retrouvons notamment l'administration générale (comptabilité, communication, licences...), la formation et emploi découpée en deux secteurs distincts que sont la formation fédérale et la formation professionnelle, la vie fédérale historiquement appelée organisation du calendrier et des compétitions (OCC), le développement, la gestion d'exploitation du CNTS.

Si nous comprenons assez facilement le rôle de certains services (comptabilité, informatique...), il est important d'en présenter d'autres dont le champ d'actions permet de s'adresser à une grande partie de notre public et avec lesquels le département développement collabore régulièrement.

- L'OCC organise et gère l'ensemble des championnats, rencontres et compétitions organisées sous l'égide de la FFTir parfois en collaboration avec certaines fédérations internationales. Sont concernées les disciplines olympiques et paralympiques, les disciplines mondiales et les disciplines nationales. L'équipe de l'OCC est constituée de cadres et techniciens assurant la rédaction et l'application du règlement de gestion sportive, la bonne préparation des calendriers des compétitions, la bonne tenue des championnats et rencontres, l'utilisation et l'entretien des matériels de cibles et la diffusion des résultats.
- La formation fédérale s'occupe de la création et de la mise en œuvre des différents contenus de formation à destination des bénévoles. Leur action se découpe en plusieurs diplômes : certificat de compétences CAC⁷, BFA⁸, BFI⁹, BFE¹⁰. Le département formation coordonne également le dispositif « Cibles Couleurs », permettant aux jeunes tireurs, aux tireurs adultes et aux encadrants de valider des niveaux de compétences en lien avec les valeurs véhiculées par le tir. Il construit et propose également un « Plan national de formation » (PNF) des cadres et des « Ateliers formation » sur les championnats de France.
- La formation professionnelle est le département qui coordonne les formations professionnelles en vue d'accompagner les structures à se professionnaliser. Avec des programmes d'incitation et d'encouragement, des dispositifs d'accompagnement et de compréhension et la dispense de contenus théoriques et pédagogiques, la formation professionnelle est un vecteur essentiel et indispensable de la stratégie fédérale. Elle organise des formations initiales pour devenir moniteur, entraîneur et formateur professionnel : Certificat de qualification professionnelle (CQP) « Moniteur de tir sportif », diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » mention « tir sportif » (DEJEPS), diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention spécialité « performance sportive » mention « tir sportif » (DESJEPS),
- La communication revêt une place importante dans l'action d'une fédération. Au travers de ses différents canaux de diffusion (affiches, site internet, réseaux sociaux, ITAC¹¹ ...) elle informe les licenciés et les clubs affiliés des dernières actualités. Elle s'adresse également aux non-licenciés, et donc à un public extérieur encore éloigné de notre pratique. Sur la base de contenus parfois originaux, vidéographiques, photographiques ou officiels, l'équipe Communication s'affaire à transmettre les valeurs du tir au plus grand

⁷ Certificat à accueillir et conseiller

⁸ Brevet fédéral animateur

⁹ Brevet fédéral initiateur

¹⁰ Brevet fédéral entraîneur

¹¹ Plateforme en ligne de gestion Internet du tir, des avis préalables et des clubs

nombre, dans le respect des lignes directrices édictées par le comité directeur fédéral. Elle relaie également l'ensemble des actions entreprises par les autres départements. Elle possède un rôle de trait-d'union entre les différents départements de la fédération.

Le département développement de la FFTir a pour objectif d'apporter son aide et son soutien aux ligues, aux comités départementaux et aux clubs dans le cadre d'un plan d'action qui tient compte des priorités du ministère chargé des Sports, de la politique déterminée par les élus fédéraux et des réalités du terrain.

Il s'appuie sur une observation des pratiques permettant de définir les moyens les plus appropriés, notamment grâce à trois leviers d'action :

- La mise en place de projets sportifs fédéraux.
- La création d'outils au service de l'ensemble des acteurs (licenciés, salariés et bénévoles).
- L'ouverture de la pratique auprès des publics éloignés (féminisation, jeunes, PSH...).

C'est donc ces trois objectifs, déclinés en différentes thématiques spécifiques, qui guident une partie de la stratégie fédérale aujourd'hui.

La définition des axes de développement est essentiellement en corrélation avec les priorités ministérielles. L'expérience de ces dernières années a permis de consolider les 7 thématiques de travail suivantes :

- Valeurs du sport.
- Développement durable.
- Santé.
- Scolaire et Universitaire.
- Féminisation.
- Structures.
- Handi-tir.

Le champ d'action du département permet non seulement de réaliser des actions transversales au sein même du développement mais également en collaboration avec d'autres services de la FFTir (OCC, médical, formation, communication...).

Il est là pour apporter aide et soutien et faire en sorte que le suivi des politiques ministérielles soit, non une contrainte, mais un levier de développement pour les ligues, les comités départementaux, les clubs et donc pour le tir sportif dans son ensemble. De nombreuses actions sont déjà mises en place en relation avec ces priorités sur le terrain ; la mutualisation sera donc essentielle.

4.2 Méthode de travail du département

Le département a pu s'entourer d'une équipe dynamique tout au long de ces 2 dernières olympiades sous l'impulsion de sa direction en faisant appel à tous les acteurs de la fédération. En effet, le développement est l'affaire de tous et l'expérience montre que l'efficacité des actions portant sur les priorités ministérielles est meilleure quand l'approche est transversale.

En fonction des projets, différents membres de la direction technique nationale (cadres techniques, entraîneurs nationaux) ou du personnel fédéral ont été sollicités. Les élus et les bénévoles des clubs, des comités départementaux, des ligues et de la FFTir ont également fait partie du collectif de travail. Du fait des actions qu'ils contribuent tous à mettre en place sur le terrain, ils représentent les forces vives sans lesquelles aucune action de développement n'est possible.

Afin de posséder un rayonnement national, et un ancrage local plus soutenu au profit des bonnes conditions de pratique pour les tireurs, la fédération délègue des actions aux ligues, qui elles-mêmes travaillent en collaboration avec les comités départementaux (formation, arbitrage, homologations ...). Cette délégation est possible grâce à la nomination de responsables spécialisés pour chaque échelon (RRA¹², RCL¹³, REL¹⁴, RFL¹⁵...). Ce modèle de décentralisation est une perspective pour l'avenir de notre fonctionnement au sein du département.

Les acteurs de terrain s'approprient progressivement les axes de développement et s'inscrivent dans des projets ciblés au regard de leurs problématiques. Même si la position de moteur de lancement reste la posture principale, le département amorce progressivement des actions d'accompagnement au regard de dynamiques se créant localement.

La mise en place de projets nationaux a une place prépondérante pour la représentation des actions, des ambitions et des répercussions directes de nos travaux.

L'organisation fréquente de compétitions sur le CNTS doit permettre au département d'en faire un laboratoire d'expérimentation lors des actions fédérales et une vitrine pour nos licenciés.

De nombreux outils à la disposition des clubs et au service de l'ensemble des acteurs sont régulièrement mis en ligne sur le site de la FFTir, les espaces « partage d'expériences » suscitent de l'intérêt. Les ressources s'étoffent mais devraient être davantage mises en valeur avec le nouveau dispositif PSF soutenu par l'Agence nationale du sport (ANS).

Le soutien aux projets territoriaux comme l'information auprès des acteurs de terrain font également partie des missions réalisées les saisons passées. Les « Rencontres du développement » sur les championnats de France apparaissent comme un temps d'échange pertinent pour informer les clubs sur les activités des départements notamment développement et formation (comme peuvent l'être les formations CS dans le champ du handicap, des valeurs « Cibles couleurs® » aux côtés du département formation ou le soutien aux formations de jeunes officiels lors des compétitions en collaboration avec l'Union National du Sport Scolaire (UNSS)).

Lors de l'olympiade passée, le départ fin 2019 de la directrice du département, Madame Isabelle BURGOT, et les conditions sanitaires difficiles ont pointé comme objectif principal la reprise en main des actions, l'inventaire des moyens humains, du matériel dédié et la projection vers l'olympiade suivante.

Il faut prendre en considération plusieurs éléments et événements récents pour pouvoir se projeter sur la méthode de travail du département et son contenu :

- Les Jeux olympiques et Paralympiques 2024 dont le site du tir sportif fut le CNTS, a apporté une visibilité nouvelle sur notre sport et les résultats sportifs ont mis en lumière le Para-tir.
- Fin 2024, une nouvelle équipe dirigeante a été élue et porte un nouveau plan fédéral sur cette olympiade dont la plupart des axes impliquent notre département.
- L'Agence nationale du sport poursuit les campagnes PSF (Projet sportif fédéral), PST (Projet sportif territorial) et le contrat pluriannuel de développement. Ces dispositifs de financement se concentrent chaque année sur les publics les plus éloignés de la pratique ou sur des axes spécifiques (santé, écoresponsabilité...).

¹² Responsable régional d'arbitrage

¹³ Responsable compétition de ligue

¹⁴ Responsable entraînement de ligue

¹⁵ Responsable formation de ligue

De ce fait, associé aux nouvelles recommandations du ministère chargé des Sports, notre état des lieux, de nouvelles études et un renforcement des actions menées vont permettre à l'équipe de se projeter sur un plan d'actions jusqu'en 2028.

La rédaction du dossier contrat pluriannuel de développement 25-28 se concentre sur les priorités du département, pour obtenir le maximum de soutien notamment de l'ANS. La collaboration avec les départements formation et formation professionnelle apportera un axe solide d'objectifs pour les 4 années mais également un calendrier précis des projets et les indicateurs pour les évaluer.

D'une manière plus pratique, pour communiquer nos actions auprès des acteurs, pour sensibiliser sur les bonnes pratiques et pour s'assurer que le message est diffusé au plus grand nombre, nous devons moderniser nos supports et nos méthodes :

- Développer de nouvelles techniques pour notre communication (podcasts, vidéos...).
- Créer des bases de bonnes pratiques et des modules numériques pour se former ou s'informer (Moodle).
- S'appuyer sur des outils plus modernes (ASANA, ZOOM, DOODLE...) pour la répartition des missions et le travail d'équipe.
- Continuer à se doter d'équipements récents et de visuels pour le département.

4.3 Présentation de l'équipe

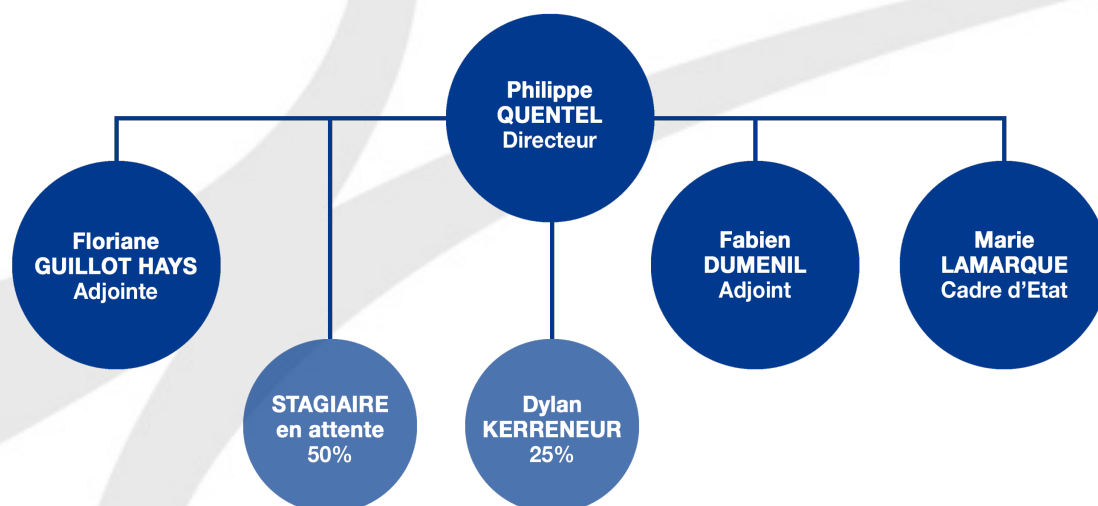
Pour respecter cette feuille de route, le département doit s'appuyer sur tous les moyens humains à sa disposition et sur une commission nationale sportive indépendante.

Depuis 2020, la direction technique nationale a souhaité renforcer l'équipe fédérale pleinement investie dans le développement en profitant du dispositif ESQ (emploi sportif qualifié) de l'Agence nationale du sport pour adjoindre au nouveau directeur, Monsieur Philippe QUENTEL, une spécialiste du sport pour personnes en situation de handicap : Madame Floriane GUILLOT HAYS.

Le département a tenté de garder une vigilance constante sur la gestion de la charge de travail, mais les tâches non planifiées (appels à projet, sollicitations externes et internes) ont fragilisé très rapidement l'équilibre de fonctionnement.

Les plans d'actions se sont étoffés sur l'ensemble des thématiques et, comme le diagnostic a pu le faire ressortir, l'ambition de se rapprocher des entités territoriales pour les aider, les écouter et les épauler devait se traduire par une réorganisation du service. Dès octobre 2024, le recrutement de Monsieur Fabien DUMENIL en charge des structures a traduit cette ambition. Malgré tout l'équipe reste incomplète compte-tenu des objectifs et missions que nous allons détailler par la suite. De plus certains mouvements sont à prévoir.

La délégation de certaines tâches avec le partage de responsabilité demande du temps et une organisation rigoureuse. Néanmoins, cette orientation apparaît la plus pertinente à long terme pour assurer la pérennité des actions.



Il faut également affiner la collaboration avec les cadres techniques et entraîneurs nationaux qui, sur des actions ou événements précis, apportent leur aide et leur professionnalisme conformément à leur lettre de missions.

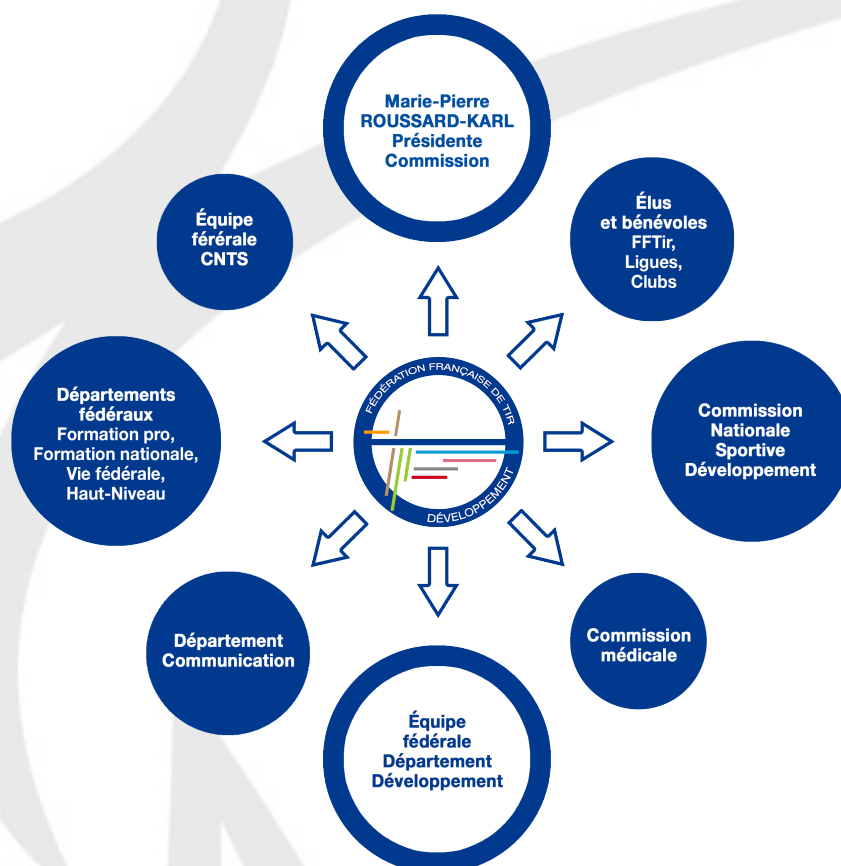
Le département depuis 12 ans a tissé des relations fortes avec toutes les parties prenantes qui composent le monde fédéral. Il se doit de continuer à évoluer en coopération car tous nos projets sont transversaux.

Mais depuis seulement 4 ans, la commission développement a pu s'installer dans les organes de direction de notre fédération. Suite aux élections de 2024, la composition de cette commission a été revue. Sa présidente, également élue au bureau, assure le lien avec cette instance stratégique de décision.

En outre, quatre membres de la commission nationale sportive (CNS) développement sont aussi membres du comité directeur fédéral et constituent un point d'appui également fort dans les instances statutaires fédérales. Le choix des membres par la présidente de la CNS s'est opéré pour qu'elle soit représentative de tous les licenciés ainsi que concernée par les valeurs et nos thématiques.

Faire adhérer les élus, les commissions, les départements et les différentes équipes fédérales aux travaux d'ingénierie des projets et notamment sur l'identification des bonnes pratiques, nous aidera à la mise en place d'un plan d'action du département développement en adéquation avec les priorités ministérielles mais aussi avec la politique des élus et la réalité du terrain.

Comme nous avons pu l'analyser en amont, un des principaux objectifs de l'olympiade sera la constitution d'un véritable réseau autour des missions du département. Avec la recherche et la mise en place de référents développement territoriaux (par ligues ou par grandes régions dans un premier temps) mais aussi la constitution de groupes de travail liés à la féminisation, au sport scolaire, à la prévention sur l'exposition au plomb ou encore la modernisation de nos documents sur les installations.



4.4 Commission développement 25/28

Voici la composition de la nouvelle commission pour l'olympiade à venir :

- Mme ROUSSARD-KARL Marie-Pierre - Présidente
- M. BOURGEOIS Pierre
- Mme EDON Gaëlle
- Mme GROSJEAN Ambre
- M. JOLY William
- Mme JUNG Pauline
- Mme RACINET-REAU Delphine
- Mme TIRODE Sylvie

5 Axes par thématique

Voici la présentation des différents axes et projets du département, en relation avec la stratégie fédérale et les politiques ministérielles, associés aux actions déjà mises en œuvre et aux pistes de développement envisagées à ce jour (ces dernières seront revisitées – modifiées – supprimées – complétées... en fonction des évolutions stratégiques, financières, humaines et des évaluations annuelles.

Le contenu de cette présentation est donc une réflexion suite au diagnostic le plus réaliste possible permettant d'élaborer un plan de développement sur l'olympiade. L'ancien plan « Citoyens du sport » a été envisagé dans une approche systémique ; aussi il intègre les problématiques d'engagement des jeunes comme une continuité de la pratique sportive entre le milieu scolaire et le milieu fédéral, l'intégration des personnes en situation de handicap et la prise en compte du développement durable.

5.1 VALEURS DU SPORT

Objectif :

Promouvoir les valeurs du sport, notamment au travers du dispositif « Cibles Couleurs ».

La Fédération française de tir est reconnue d'utilité publique du fait de son agrément ministériel. En tant que fédération délégataire, elle met en avant les valeurs traditionnelles du sport et assure la promotion du tir conformément à l'éthique sportive, dans toutes ses disciplines, du débutant jusqu'au plus haut niveau. Elle s'appuie sur une charte éthique comme préalable incontournable à la pratique du tir sportif, de loisir comme de compétition. Ses valeurs sont au cœur de l'activité de chacun : sportifs, formateurs, arbitres, dirigeants, salariés et bénévoles.

ACTIONS PRÉVISIONNELLES 25/28

- **Créer de vidéos pour la promotion des 20 ans du dispositif « Cibles Couleurs » :**
 - Promotion du dispositif ouvert aux adultes par de petites capsules vidéo sous format podcast filmé avec des intervenants qui représentent l'ensemble des publics concernés.
- **Nommer des ambassadeurs des valeurs pour des vidéos de promotion :**
 - Choisir des « ambassadeurs » de la FFTir : permettre de transmettre des infos à leurs clubs et aux tireurs, faire la promotion des « Cibles Couleurs ». Les « ambassadeurs » jeunes peuvent promouvoir le tir dans leurs écoles.
 - Ils permettent la transmission des valeurs positives du tir sportif pour plus de visibilité.
- **Mettre en place des circuits ludiques :**
 - Écoles de Tir : 14 ateliers pédagogiques et de découverte des disciplines fédérales. Encadrement diplômé et jeunes encadrants. Un circuit rodé avec un rendu professionnel, une grande satisfaction des participants et des encadrants.
- **Mettre en place la « Rencontre des coaches » sur le CdF EdT Cible :**
 - Augmentation de la participation par la formule en binôme plus conviviale et favorise les échanges. Les phases finales donnent de l'importance à la cérémonie d'ouverture et au matériel du partenaire SQ.
- **Poursuivre les partenariats fournisseurs du circuit ludique. (Sport Quantum, Envie d'optique, LBG...) :**
 - Reconduction et développement sur les championnats de France écoles de tir (CdF EdT) permettant la dotation en prix sur les podiums et la mise en place d'ateliers du circuit ludique.
- **Organiser le Trophée « Cibles Couleurs » Sport Quantum :**
 - Nouveau format pour la prochaine édition de l'appel à projet valeurs et qualités « Cibles Couleurs » pour impliquer les jeunes et les adultes.

- **Intégrer « Cibles Couleurs » aux dispositifs :**
 - o À la formation des arbitres.
 - o Aux documents de la CAHN¹⁶ pour la promotion auprès des sportifs de haut niveau.
 - o Au CS Handi-tir et CS Para-tir
 - o Créer des passerelles pour rendre opérationnel la valorisation de l'engagement bénévole avec aussi le club des Ace's¹⁷.
- **Promouvoir le bénévolat notamment grâce au dispositif « Cibles Couleurs » :**
 - o Atelier de sensibilisation à l'arbitrage sur le circuit ludique.
 - o Intégration de jeunes dans l'équipe d'encadrement du circuit ludique.
 - o Inciter au recrutement d'un jeune à la CNS EdT.
 - o Promouvoir les dispositifs ministériels (jeuxaider.gouv.fr, jeunes.gouv.fr, 1jeune1solution.gouv.fr...).
- **Promouvoir et suivre l'eSport :**
 - o Achat de matériel pour assurer la promotion (VR¹⁸, SCATT, posturologie...).
 - o Participer aux groupes de réflexion du CNOSF et ministériel.
- **Promouvoir « arbitres jeunes », « jeune encadrant », « jeune officiel » :**
 - o Convocation de 10 arbitres jeunes sur le CdF EdT dont 3 issus du dispositif « jeune officiel ».
 - o Sensibilisation des jeunes de la filière d'accès au haut niveau par la présentation des activités d'arbitrage et de formateur (intervention sur un stage cadet).
 - o Continuité du dispositif « jeune officiel » UNSS.
 - o Incitation auprès de la CNS juges & arbitres, à la promotion du dispositif « arbitres jeunes » de la FFTir notamment sur le CdF EdT.
- **Mettre en place des préventions aux premiers secours :**
 - o Mise en place d'un atelier pédagogique sur le circuit ludique.
- **Continuer les actions « découverte du tir sportif » hors des stands :**
 - o Répondre aux différentes sollicitations pour la promotion du tir grâce au matériel adapté : milieu hospitalier, rééducation, scolaire.
- **Travailler sur le plan de relance pour les Écoles de Tir :**
 - o Enquête par la direction technique sur l'ensemble des jeunes licenciés.
 - o Valorisation d'un groupe de travail : « club des jeunes ».
- **Aider à la création d'outils d'observation des comportements déviants :**
 - o Suivi des besoins et communication des procédures.
 - o Convention avec le CFFP¹⁹ / Labellisation.
 - o Convention envisagée avec Colosse aux pieds d'argile.

¹⁶ Commission des athlètes de haut niveau (commission fédérale)

¹⁷ <https://ciblescouleurs.fftir.org/je-suis-tireur/decouvrir/#presentation>

¹⁸ Réalité virtuelle

¹⁹ Comité français du fair-play

MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER

Actions	Calendrier mise en œuvre			
	2025	2026	2027	2028
Vidéos pour la promotion des 20 ans du dispositif « Cibles Couleurs »				
Nommer des ambassadeurs des valeurs pour des vidéos de promotion				
Mise en place des circuits ludiques				
« Rencontre des coaches » sur le CdF EdT Cible				
Partenariats fournisseurs circuit ludique. (SQ, Envie d'optique, LBG...)				
Trophée « Cibles Couleurs » Sport Quantum				
Intégrer « Cibles Couleurs » aux dispositifs				
Promotion du plan « Citoyen du Sport » à travers le dispositif « Cibles Couleurs »				
Promotion et suivi de l'eSport.				
Promotion « arbitres jeunes », « Jeune Encadrant », « jeune officiel »				
Prévention aux premiers secours				
Actions « Découverte du tir sportif » hors des stands				
Plan de relance pour les Écoles de Tir				
Aide à la création d'outils d'observation des comportements déviants				

Légende : - Ingénierie : 

 - Réalisation : 

5.2 DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif :

Faire prendre conscience que le champ du développement durable s'étend bien au-delà du recyclage. Cette approche permet de valoriser les démarches écoresponsables déjà mises en place par la FFTir (tri du plomb, co-voiturage pour les déplacements, accueil handicap ...) puis intégrer progressivement de nouveaux projets.

La Fédération française de tir, pour qui le développement durable est un véritable enjeu de société, souhaite donner aux tireurs l'envie et les moyens de s'investir dans cette démarche. Il est temps de passer d'une logique d'action à une réelle politique de développement durable notamment en lien avec les équipements sportifs.

ACTIONS PRÉVISIONNELLES 25/28

- **Signer la charte des 15 engagements des organisations avec le Club SDD²⁰ :**
 - o Suivi de la charte sur le championnat d'Europe 2025 mais aussi ensuite sur les compétitions nationales prévues au CNTS.
- **Signer la charte des 15 engagements des sièges fédéraux :**
 - o Suivi de la charte sur le siège fédéral avec un plan d'actions en 4 ans.
- **Suivre les formations liées à l'adaptation au changement climatique :**
 - o Formation pour accompagner l'utilisation des outils mis à disposition en fonction des besoins exprimés.
 - o Formation sur les démarches RSE²¹ actuelles et à venir.
- **Créer le badge « développement durable » du label fédéral (sur l'idée « club engagé ») :**
 - o Définition du périmètre du badge au vu de l'attente des clubs et territoires.
 - o Construction des critères d'attribution (critères obligatoires et optionnels, démarche d'amélioration).
 - o Définition des procédures d'attribution, de retrait et de renouvellement.
- **Lancer l'étude bilan Carbone des évènements fédéraux :**
 - o En 1^{er} sur le niveau national pour certaines compétitions de références puis inciter les ligues et clubs.
- **Promouvoir le dispositif recyclage munitions : Ecologic :**
 - o Suivre le dispositif en lien avec la SNAFAM pour valoriser nos démarches.
- **Créer un binôme référent : technicien (M. QUENTEL) et élue (Mme EDON) :**
 - o Représentation auprès des organismes décideurs.
 - o Représentation auprès des instances et organismes.

²⁰ Sport et développement durable (club informel)

²¹ Responsabilité sociétale des entreprises

- **Promouvoir des actions fédérales :**

- Tri du plomb, valorisation des déchets spécifiques, co-voiturage, gobelets réutilisables, gourdes... :
- Intégration d'une démarche éco-responsable dans l'organisation des manifestations.
- Paragraphe dans les cahiers des charges et convocations avec l'accent sur la restauration (circuit cours, traiteur et tri sélectif).
- Sensibilisation auprès de l'ensemble des acteurs sur différents évènements.

- **Investir pour mettre en place les bons gestes : siège / CNTS :**

- Mettre à disposition de tous les clubs de la FFTir les affichettes sur les bons gestes (eau, lumière etc.)
- Promotion de la mise en place du tri sélectif au siège et sur le CNTS.
- Informer les salariés (les chiffres, les méthodes pour s'améliorer) – séminaires internes.

- **Faire du CNTS la vitrine des démarches développement durable :**

- Grandes poubelles de tri sélectif habillées sur l'ensemble du site.
- Tri des déchets avec le traiteur sur les compétitions (bac à roulettes / compost).
- Créer un espace spécifique sur l'évolution du CNTS.
- Refaire des gobelets CNTS (café / moyen / bière) neutres
- Communiquer aux tireurs/staff : panneaux d'affichage présent sur site.
- Adapter le règlement intérieur et sensibiliser les agents au développement durable.
- Cadeaux utiles (panier fruits/légumes locaux, médaille en bois ..)
- Accompagner le CNTS : café, boissons, fontaine, recyclage....
- Recyclage des médailles et visuels CNTS.

- **Dépolluer les buttes de tir :**

- S'assurer que le CNTS respecte les procédures.
- Aider les structures à trouver la meilleure solution selon le territoire.

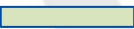
- **Participer aux réunions :**

- Du ministère en charge des Sports du club des fédérations engagées dans une démarche de développement durable.

MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER

Actions	Calendrier mise en œuvre			
	2025	2026	2027	2028
Charte des 15 engagements des organisations avec le club SDD				
Charte des 15 engagements des sièges fédéraux				
Suivre les formations liées à l'adaptation au changement climatique				
Créer un label dédié au tir (sur l'idée « club engagé »)				

Actions	Calendrier mise en œuvre			
	2025	2026	2027	2028
Lancer l'étude bilan carbone des évènements fédéraux				
Promotion du dispositif recyclage munitions : Ecologic				
Création d'un binôme référent				
Promotion des actions fédérales				
Investissement pour mettre en place les bons gestes : siège / CNTS				
CNTS = vitrine des démarches développement durable				
Dépollution des buttes de tir				
Participation aux réunions				

Légende : - Ingénierie : 

 - Réalisation : 

5.3 SANTÉ

Objectif :

Passer de l'image d'une discipline sportive qui présente des contraintes particulières à l'image d'un sport bon pour la santé.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la santé comme un état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. À ce titre, elle souligne que la pratique d'une activité physique et sportive régulière contribue à l'amélioration de la santé des populations.

Le sport-santé est défini à l'[article L112-14 du code du Sport](#) comme relevant de « toute pratique d'activités physiques ou sportives qui contribuent au bien-être et à la santé physique, mentale et sociale du pratiquant, conformément à la définition de la santé retenue par l'Organisation mondiale de la santé, ainsi qu'à la prévention des maladies ».

Dans ce cadre, la Fédération française de tir (FFTir) affirme sa volonté de se positionner comme acteur structurant du sport-santé, en cohérence avec la [Stratégie nationale Sport-Santé 2025-2030 \(SNSS\)](#), portée conjointement par les ministères chargés des Sports et de la Santé. Elle souhaite continuer à développer une offre sécurisée, encadrée et orientée vers tous les versants de la santé, le bien-être et l'inclusion.

La sollicitation des capacités de concentration, de régulation émotionnelle et de gestion du stress lors des activités couvertes permet d'agir sur la santé mentale globale des pratiquants. Cette composante de l'activité peut contribuer à la reconnaissance d'actions portées par les structures affiliées au titre de la grande cause nationale 2026 et au-delà.

Le réseau contribuant au pilotage et au déploiement des actions sport-santé s'articule autour de personnes évoluant au sein de :

- commissions nationales sportives (développement et médicale) ;
- ligues, comités régionaux, clubs volontaires ;
- experts associés ;
- techniciens et salariés.

ACTIONS PRÉVISIONNELLES 25/28

- **Relayer et promouvoir les programmes, dispositifs ministériels et grands évènements pour tous (pass Sport, semaine Olympique, mois de l'activité physique et sportive...) :**
 - o Mise à jour des pages internet du site fédéral.
 - o Suivi de publications sur les RS de la FFTir.
- **Former & informer les pratiquants :**
 - o Promotion des bons gestes liés à la pratique sportive dans un kit de communication.
 - o Mise en place d'ateliers d'échauffement et création éventuel des supports afférents.
 - o Maintien d'un atelier « santé » sur le circuit ludique du CdF EdT cible.
 - o Recueil et partage de bonnes pratiques sur le site internet fédéral.
 - o Insertion de contenus liés au sport-santé dans le manuel de découverte.

- **Accompagner les clubs affiliés dans la promotion de la santé, en s'appuyant sur la démarche PROSCeSS :**
 - Promotion du MOOC PROSCeSS auprès du réseau des clubs affiliés.
 - Participation aux regroupements nationaux organisés par le Pôle ressources national sport-santé (PRN2S).
 - Formation de formateur mentor PROSCeSS.
 - Accompagnement de clubs pilotes à la démarche PROSCeSS.
- **Intégrer le tir sportif dans les parcours de prévention et de soin (tir-santé, sport sur prescription, Maisons sport-santé) :**
 - Création d'une ingénierie de formation CS sport-santé.
 - Création d'une ingénierie de formation sport sur prescription.
 - Participation aux journées nationales des Maisons sport-santé.
 - Formation des enseignants en activités physiques adaptées (APA).
 - Étude du public Seniors (mise en place d'une progression pour le tir sur appui, lutte contre la sédentarité...).
- **Renforcer la protection de la santé des pratiquants, en particulier concernant l'exposition au plomb, en déployant le plan de prévention (PaPEP) porté par le CoPEP :**
 - Mise en place d'un plan de communication et un plan d'actions (PaPEP).
 - Finalisation de la feuille de route des travaux à réaliser avec la commission médicale et début des travaux.
 - Mise à disposition de tous les clubs de la FFTir des affichettes sur les bons gestes de prévention.
 - Promotion des kits pour le ramassage plomb (masque, lunettes, gants, sur-blouse) et/ou de lingettes.
 - Création et alimentation d'une foire aux questions.
 - Contribution aux études ou enquêtes réalisées par l'ISSF et la FITASC²².
- **Ouvrir un axe de recherche sur les bénéfices du tir :**
 - Lancement de projets de recherches partenariaux.
 - Partenariats avec des universités et laboratoires de recherches.
 - Revue de littérature internationale.
- **Faire du CNTS un modèle en matière de sport-santé :**
 - Mise en œuvre des consignes liées à la prévention de l'exposition au plomb et ajout de signalétiques.
 - Matérialisation des espaces fumeur et des zones d'interdiction.
 - Uniformisation des affichages obligatoires (quali et quanti) aux espaces stratégiques.
 - Affichage du rappel des recommandations de l'OMS en matière d'activité physique.
 - Création d'un parcours pédestre de santé avec une déclinaison sur la santé mentale (ex. Parcours Parenthèse).
 - Aménagement des abords pour un cheminement piéton en sécurité entre les stands de tir.
 - Promotion des mobilités alternatives.
 - Création d'une salle de sport.

²² Fédération internationale de tir aux armes sportives de chasse

- **Développer le tir sportif comme levier de qualité de vie au travail et de productivité :**
 - Signature d'une convention de partenariat FFTir-FFSE.
 - Co-construction d'offres sport-santé pour les entreprises.
 - Formation conjointe des encadrants (FFTir-FFSE).
 - Accompagnement de 1 à 2 projets « vitrine » par an auprès de grandes entreprises.
 - Soutien à l'organisation du tir sportif lors des Jeux nationaux du sport d'entreprise organisés par la FFSE.

MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER

Actions	Calendrier mise en œuvre			
	2025	2026	2027	2028
Relayer et promouvoir les programmes, dispositifs ministériels et grands évènements pour tous				
Former & informer les pratiquants				
Accompagner les clubs affiliés dans la promotion de la santé, en s'appuyant sur la démarche PROSCeSS				
Intégrer le tir sportif dans les parcours de prévention et de soin				
Renforcer la protection de la santé des pratiquants, en particulier concernant l'exposition au plomb (PaPEP)				
Ouvrir un axe de recherche sur les bénéfices du tir				
Faire du CNTS un modèle en matière de sport-santé				
Développer le tir sportif comme levier de qualité de vie au travail et de productivité				

Légende : - Ingénierie :
 - Réalisation :

5.4 SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

Objectif :

Développer la pratique du tir sportif dans le cadre scolaire et universitaire.

La Fédération française de tir s'investit dans une politique de renforcement de la continuité entre le sport scolaire, le sport universitaire et la pratique au sein des clubs.

Pour ce faire, elle agit en faveur du développement du sport en partenariat avec l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) pour le second degré et la Fédération française du sport universitaire (FFSportU) pour les poursuites d'étude après le baccalauréat.

ACTIONS PRÉVISIONNELLES 25/28

- **Former des professeurs d'EPS :**
 - o Formation nationale pour les professeurs d'EPS ou d'associations sportives tous les ans en novembre au CNTS.
 - o Proposer un deuxième niveau de formation pour les premiers stagiaires.
- **Créer d'un groupe de travail « club des jeunes » :**
 - o Promotion du dispositif scolaire/universitaire.
 - o Mise en place de match U'Tir pour l'UNSS.
 - o Réflexion autour du développement de l'activité dans les établissements.
- **Créer une fiche pratique pour faciliter la pratique du tir dans le cadre de l'UNSS et FFSU :**
 - o Création de documents de promotion sous format numérique.
- **Accompagner des projets de création de section sportive :**
 - o Action en lien avec le PPF pour promouvoir la création de section sportive scolaire.
 - o Création de contenus promotionnels sur des sections sportives exemplaires.
- **Animer les CdF UNSS et FFSU pour les rendre plus attractifs :**
 - o Prévoir la découverte des autres épreuves fédérales.
 - o S'associer à d'autres sports pour assurer un championnat de France en commun.
- **Faire le lien du dispositif « jeune officiel » UNSS avec « arbitre jeune » de la FFTir :**
 - o Dynamique et amélioration constante du dispositif « jeune officiel UNSS » avec un partenariat efficace UNSS / CNS arbitrage FFTir.
 - o Renforcer le lien entre les RRA FFTir et les arbitres jeunes formés sous l'égide de la FFSU.
- **Organiser les épreuves sport-partagé conforme au dispositif UNSS :**
 - o Aider à la promotion du tir pour personnes en situation de handicap.
 - o Réviser le barème complémentaire en fonction des pathologies.
- **Améliorer et promouvoir les matches en ligne U'Tir :**
 - o Travailler sur le règlement.
 - o Associer l'UNSS.
 - o Travailler sur l'animation.

- **Créer d'outils numériques pour démarcher les scolaires :**
 - o Fiche pratique pour faciliter la pratique du tir sportif dans le cadre de l'UNSS.
 - o Outils pour démarcher les universités (plaquette, flyer ...).
- **Renouveler la convention FFTir-UNSS :**
 - o Participation aux réunions et contribution aux travaux de la CMN²³ UNSS.
 - o Développement de la pratique UNSS et des championnats académiques.
 - o Promouvoir les circuits d'accès au CdF UNSS (départementaux et régionaux).
- **Renouveler la convention FFTir-FFSU :**
 - o Participation aux réunions et contribution aux travaux de la CMN FFSU.
- **Étudier la possibilité de convention avec l'USEP :**
 - o Pouvoir proposer la pratique du tir sportif dans les écoles primaires.
 - o Se servir des outils « laser » et des pratiques nouvelles (laser run, sprint target...).
 - o Valoriser le dispositif « Cibles Couleurs ».
 - o Développer et faciliter les réseaux USEP-UNSS-FFSU-FFTir par une convention.

MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER

Actions	Calendrier mise en œuvre			
	2025	2026	2027	2028
Formation des professeurs d'EPS				
Création d'un groupe de travail « club des jeunes »				
Fiche pratique pour faciliter la pratique du tir dans le cadre de l'UNSS et FFSU				
Accompagnement des projets de création de section sportive				
Animations sur les CdF UNSS et FFSU pour les rendre plus attractifs				
Faire le lien du dispositif « jeune officiel » UNSS avec « arbitre jeune » de la FFTir				
Organiser les épreuves sport-partagé conforme au dispositif UNSS				
Améliorer et promouvoir les matchs en ligne U'Tir				
Création d'outils numériques pour démarcher les scolaires				

²³ Commission mixte nationale

Actions	Calendrier mise en œuvre			
	2025	2026	2027	2028
Convention FFTir-UNSS à renouveler				
Convention FFTir-FFSU à renouveler				
Étudier la possibilité de convention avec l'USEP				

Légende :

- Ingénierie : 
- Réalisation : 

5.5 FÉMINISATION

Objectif :

Faciliter et accompagner l'accès des féminines dans les pratiques de loisir et de compétition, l'encadrement, l'arbitrage, les fonctions dirigeantes.

La Fédération française de tir propose un large choix de disciplines. Toutes sont accessibles aux femmes, que l'on retrouve de manière significative dès le plus jeune âge jusqu'au plus haut niveau de pratique.

Pourtant, malgré cette ouverture, la Fédération française de tir ne comptait en 2024 que 11,5 % de licenciées féminines. Nos actions vont viser à promouvoir le tir sportif au féminin et à lever les préjugés et les freins existants à la pratique par les femmes, à l'engagement des femmes dans des missions extra-sportives comme l'arbitrage, l'encadrement sportif et les fonctions dirigeantes.

ACTIONS PRÉVISIONNELLES 25/28

- **Actualiser le plan de féminisation de la FFTir :**
 - o Actualisation du plan de la FFTir organisé autour de 5 profils cible : dirigeantes, pratiquantes, compétitrices, arbitres, encadrantes. Les actions s'appuieront en partie sur un diagnostic précis, les commissions fédérales et sur la loi visant à démocratiser le sport en France de mars 2022.
- **Repenser le concept « Elles du Tir Sportif » et organiser un évènement spécifique :**
 - o Amélioration de la reconnaissance fédérale « Elles du tir sportif » avec des critères affinés, des échelons de récompenses.
 - o Création d'un évènement national répondant à tous les critères du concept.
 - o Mise en avant des actions novatrices organisées par des femmes pour divers publics.
- **Accompagner la montée en compétences et épauler la progression des dirigeantes :**
 - o Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt du CNOSF pour intégrer le « Club des 300 ».
 - o Accompagnement à la mise en œuvre du « Club des 300 ».
 - o Organisation d'un temps de partage d'expériences autour d'une date phare (journée internationale du sport féminin ou journée internationale du droit des femmes).
 - o Incitation au fléchage d'un profil élu ou salarié sur la féminisation au sein des ligues.
 - o Évolution de la base de données fédérale pour que les profils dirigeant et encadrant puissent être identifiés.
 - o Sanctuarisation de la présence d'au moins une femme par commission nationale fédérale (administrative et sportive) via une modification du règlement intérieur.
 - o Valorisation des clubs et comités exemplaires.
- **Poursuivre la valorisation de certains formats de compétitions et de dirigeantes FFTir :**
 - o Favoriser les formats de compétitions mixtes : classement cumulés (classement mixte avec cumul de points hommes/femmes), mixtes (duo), confrontations pondérées, confrontations directes.
 - o Suppression du terme « senior » dans l'appellation des compétitions mixtes.
 - o Création de formats de compétitions innovants réservés aux pratiquantes.
 - o Promouvoir les portraits « femmes de tir » et les partages d'expériences.
 - o Promouvoir les parcours fédéraux éclectiques et les passerelles entre fonctions.

- **Créer le badge « féminisation » du label fédéral :**
 - Définition du périmètre du badge au vu de l'attente des clubs et territoires.
 - Construction des critères d'attribution (critères obligatoires et optionnels, démarche d'amélioration).
 - Définition des procédures d'attribution, de retrait et de renouvellement.
- **Lever les freins spécifiques à l'engagement des féminines à la FFTir :**
 - Étude des bases de données fédérales et des statistiques.
 - Identification des associations affiliées avec un fort taux de féminines (global et par tranche d'âge, en valeur absolue et relative).
 - Enquête auprès de ces associations pour identifier les leviers possibles.
 - Partage des bonnes pratiques (recrutement, accueil, intégration des féminines).
- **Prendre en compte la réalité des pratiquantes du point de vue médical (cycle menstruel, périnée et incontinence, endométriose, contraception, puberté, ménopause, grossesse...) :**
 - Création d'un programme « tir & santé gynécologique ».
 - Sensibilisation des acteurs du monde sportif aux spécificités physiologiques des pratiquantes.

MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER

Actions	Calendrier mise en œuvre			
	2025	2026	2027	2028
Actualiser le plan de féminisation de la FFTir				
Repenser le concept « Elles du Tir Sportif » et organiser un événement spécifique				
Accompagner la montée en compétences et épauler la progression de nos dirigeantes				
Poursuivre la valorisation de certains formats de compétitions et de dirigeantes FFTir				
Créer le badge « féminisation » du label fédéral				
Lever les freins spécifiques à l'engagement des féminines à la FFTir				
Prendre en compte la réalité des pratiquantes du point de vue médical				

Légende : - Ingénierie :
 - Réalisation :

5.6 STRUCTURES

Objectif :

Développer le tir sportif par l'amélioration des infrastructures, l'adaptation de l'offre de pratique (diversité et qualité) et la formation des dirigeants.

La FFTir participe à l'amélioration des structures sportives (clubs, comités départementaux et ligues) afin de leur permettre de répondre au mieux aux besoins de leurs adhérents. Le nombre de licenciés est en constante augmentation donc les structures doivent suivre la même évolution. De plus, les pratiques du tir sportif évoluent, se modernisent et la demande des passionnés se renouvelle avec le temps.

Notre rôle est de permettre aux responsables de nos associations affiliées de trouver des réponses et des conseils pour se structurer grâce aux subventions, aux partenariats ou aux différents dispositifs proposés par les instances sportives, publiques ou privées.

Le développement du tir sportif est avant tout l'affaire des clubs. Notre rôle est d'apporter des outils et des pistes de réflexion pour leur engagement dans une démarche de progrès. Au-delà des thématiques spécifiques, des éléments relatifs à des thématiques transversales (accueil, infrastructures...) seront également mis à disposition.

ACTIONS PRÉVISIONNELLES 25/28

- **Suivre la campagne PSF / Aider à la campagne PST :**
 - Formation des dirigeants sur la mise en place du PSF.
 - Impulser la rédaction de fiches « partage d'expérience ».
 - Création d'une base de données consultative pour le partage d'expérience.
 - Proposer des bilans complets et transparents de chaque campagne.
 - Mise à jour d'outils types mais adaptables au contexte territorial.
- **Créer une offre d'informations auprès des dirigeants et jeunes dirigeants :**
 - Nouvelles éditions des Rencontres du développement sur les compétitions : nouveaux formats de webinaires avec thèmes : féminisation, Handi-tir, formation professionnelle...
 - Audit des Présidents de ligue pour connaître leurs besoins sur ce sujet.
 - Recenser les besoins en formation des dirigeants (Présidents clubs, comités départementaux, ligues).
 - Actions de formation dans les ligues pour présenter les différents dispositifs.
 - Organiser des temps d'échange entre élus.
 - Points de vigilance : promouvoir l'action et affiner son organisation. Son organisation nécessite une personne dédiée à l'évènement.
- **Créer un « Trophée de l'innovation » pour mettre en valeur les bonnes pratiques :**
 - Dispositif de progression pour les tireurs non-compétiteurs en lien avec les pratiques de type ludique et de loisir adaptable aux différents publics.

- **Élaborer un guide du dirigeant :**
 - Enquête auprès de tous les stands et clubs pour connaître les installations et l'encadrement des clubs. Nécessité de bien étudier le résultat voulu et les possibilités de croisement avec les infos déjà en notre possession (fichiers fédéraux).
 - Envisager l'envoi de plusieurs formulaires si thématiques différentes.
 - Création d'un guide interactif et facile d'accès.
- **Suivre la commission nationale administrative développement des territoires :**
 - Travailler avec les élus sur les subventions fédérales d'aide aux structures (PAMS²⁴) pour s'assurer de la transparence et des critères de sélection claires.
 - Suivre le recrutement d'agents de développement : création d'un réseau convaincu et convaincant.
 - Développer les liens administratifs par grandes régions pour informer et assurer la liaison.
- **Créer des contenus promotionnels sur les structures exemplaires :**
 - La mise en ligne régulière, l'actualisation, les news notamment via les réseaux sociaux participent à la lisibilité des actions, des axes de développement de la fédération. Les acteurs de terrain deviennent demandeur d'informations.
- **Mettre à jour le document fédéral « Installations de tir sportif », accessible en ligne :**
 - Rédaction du cahier des charges.
 - Création d'un collectif de pilotage avec intégration d'experts.
 - Refonte du document existant et vérification des références.
 - Ajout des nouvelles normes dont celles durables et éco-responsables.
 - Prise en compte des évolutions techniques liées aux matériaux.
 - Prise en compte de l'accessibilité pour tous les publics.
- **Relancer l'agrément national Service civique :**
 - La FFTir bénéficiait de l'agrément collectif pour le **Service civique** jusqu'en 2020.
 - La FFTir coordonnait ce dispositif et assurait le lien avec l'Agence du service civique. Une nouvelle demande d'agrément nationale et une promotion du dispositif par les élus régionaux et départementaux de la FFTir permettrait de faire connaître le dispositif et inciter les clubs à l'utiliser.
 - Promouvoir la possibilité de prendre un service civique pour mettre en œuvre de nombreux projets au cœur du CNTS.
 - Inciter les élus des ligues et comités départementaux à promouvoir le dispositif.
- **Promouvoir le groupement employeur avec la formation professionnelle :**
 - Accompagner la mise en place des groupements d'employeurs.
- **Suivre la stratégie ministérielle :**
 - Relayer les différents dispositifs (Monclub, soutiens ton club, impact 2024...).

²⁴ Plan d'aide à la mise en sécurité et conformité des stands

MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER

Actions	Calendrier mise en œuvre			
	2025	2026	2027	2028
Suivi de la campagne PSF / Aide à la campagne PST				
Créer une offre d'informations auprès dirigeant et jeune dirigeant				
Créer un « Trophée de l'innovation » pour mettre en valeur les bonnes pratiques				
Élaborer un guide du dirigeant				
Suivi de la Commission nationale administrative développement des territoires				
Création de contenus promotionnels sur les structures exemplaires				
Mettre à jour le document fédéral « Installations de tir sportif », accessible en ligne				
Relancer l'agrément national Service civique				
Groupement employeur -> Formation professionnelle				
Suivre stratégie ministérielle (Monclub, soutiens ton club, Impact 2024...)				

Légende : - Ingénierie : 

 - Réalisation : 

5.7 HANDI-TIR

Objectif :

Développer qualitativement et quantitativement l'accueil des personnes en situation de handicap dans les clubs FFTir.

Le tir sportif, de par la diversité des disciplines qu'il propose, est accessible à pratiquement tous, quel que soit le type de handicap. Chacun, suivant son âge, ses goûts et ses possibilités, peut s'adonner à ce sport et en retirer les bienfaits inhérents à une activité physique régulière.

Où pratiquer ?

La FFTir se réfère à l'annuaire interactif des structures sportives accueillant des personnes en situation de handicap mis en place par le ministère chargé des Sports : [l'Handiguide des sports](#). Cet annuaire permet : aux personnes handicapées, de s'informer de l'offre de pratique qui leur est dédiée en fonction de leur lieu de résidence, aux structures sportives, de s'inscrire librement et gratuitement sur ce site et de modifier autant de fois que nécessaire les informations qu'elle délivre. La FFTir incite donc ses clubs à se référencer et à actualiser leurs informations, selon les procédures définies par le Centre d'expertise sport et handicaps (CESH).

Le dispositif d'apprentissage de la FFTir, « Cibles Couleurs » est également accessible aux personnes en situation de handicap. D'un point de vue pédagogique, l'accompagnement des personnes en situation de handicap doit conduire l'entraîneur à :

- une réflexion sur le projet du club,
- une prise en compte de la diversité de ces publics,
- l'adaptation du matériel et des pratiques pédagogiques.

Il s'agit pour lui d'analyser les difficultés afin de trouver les adaptations et les ressources.

ACTIONS PRÉVISIONNELLES 25/28

- **Suivre les sessions de classifications :**
 - Proposer des sessions nationales lors des 3 rendez-vous de l'année (championnats de France 10/18 m, Rencontres Para-tir et championnat de France 25/50 m)...
 - Suivre la mise en place des sessions territoriales pour garder l'homogénéité des classifications.
- **Former nouveaux classificateurs :**
 - Lancer un appel à candidature pour une nouvelle formation de classificateurs qui permettra plus de classifications territoriales.
 - Formation proposée avec la responsable internationale et au CNTS.
- **Communiquer autour des classifications auprès des RCL, des RRA et des licenciés :**
 - Mieux communiquer auprès des référents pour que le message passe aux licenciés FFTir en situation de handicap sur les possibilités de pratiquer le tir en compétition dans différentes disciplines.
 - Développer le fléchage sur l'application ITAC pour identifier les personnes en situation de handicap licencié FFTir qu'elle soit ou non licencié parallèlement à la FFH.
 - Scolaire UNSS et FFSU : travail avec les RNA sur un règlement sport partagé à l'UNSS et meilleure communication pour la FFSU.
 - Explication de l'ensemble de la classification fédérale sur différents supports, notamment concernant les jeunes et les classifications françaises.

- **Développer les offres sur les « Rencontres Para-tir » :**
 - Obtenir la venue des collectif Détection sur la compétition
 - Proposer une découverte plateau pour les athlètes présents
 - Mettre en place un CS Handi-tir pendant l'évènement
 - Mettre en place des « Rencontres du Développement » dédiées au Handi-tir et Para-tir (rôle des accompagnants, accessibilité, subventions...).
- **Continuer de promouvoir les formations CS Handi-tir et Para-tir avec le département formation :**
 - Faire évoluer les contenus du CS Para-tir notamment en élaborant de nouveaux contenus de formation.
 - Mise en place d'une 2^e session CS Handi-tir lors des Rencontres Para-tir.
- **Inciter les nouveaux RFL, RCL, REL à suivre le CS Handi-tir :**
 - Inciter les ligues à mettre en place le CS handicap en mettant à disposition la liste des formateurs experts handicap (voir pour une journée de formation pour « valider ces experts » et pour surtout se mettre d'accord sur le contenu du CS accueil et module de perfectionnement.
 - Mettre en place une formation spécifique pour les REL
- **Aider à la création de formation d'encadrants VI avec le département formation :**
 - Solliciter les acteurs pour travailler sur les contenus de formation, les réunir et tenter de mettre en place une formation expérimentale.
 - Formation sur une journée avec possibilité de donner du contenu en amont FOAD.
 - Guide de bonnes pratiques.
- **Améliorer le système de prêt de matériel Para-tir :**
 - Continuer le système de prêt puis achat de potences spécifique Para-tir.
 - Prêt de systèmes VIASS pour les nouveaux athlètes déficients visuels avec l'aide de l'entraîneur national.
 - Achat de deux nouveaux systèmes de visée VIASS pour continuer la mise à disposition avec option d'achat.
 - Prêt et promotion des tablettes de tir confectionnées par SPRINT.
 - Fiche pratique pour adapter les installations et le matériel.
- **Promouvoir l'Handiguide des sports :**
 - Suivre les structures recensées et celles qui doivent l'être (subventions PSF).
- **Conventionner avec la FF Handisport :**
 - Communiquer autour des actions conjointes FFH / FFTir.
 - Mise à dispo des équipements spécifiques et du personnel pour les JNA.
- **Créer le badge « handi-tir » du label fédéral (sur l'idée « club engagé ») :**
 - Définition du périmètre du badge au vu de l'attente des clubs et territoires.
 - Construction des critères d'attribution (critères obligatoires et optionnels, démarche d'amélioration).
 - Définition des procédures d'attribution, de retrait et de renouvellement.
- **Suivre les stratégies nationales Sport et Handicap du ministère :**
 - Veille documentaire et relai d'informations via l'espace Handi-tir et Para-tir
 - Promouvoir les actions du CPSF (comme l'ESMSxClubs, Club inclusif...).

- **Conventionner avec Sport adapté :**

- Réfléchir à un partenariat pour assurer des découvertes de tir au laser lors de leurs manifestations et leur venue pour sensibiliser nos licenciés sur leurs actions.

MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER

Actions	Calendrier mise en œuvre			
	2025	2026	2027	2028
Suivi des sessions de classifications				
Formation nouveaux classificateurs				
Communication autour des classifications auprès des RCL, des RRA et des licenciés				
Développer les offres sur les « Rencontres Para-tir »				
Continuité et promotion des formations CS Handi-tir et Para-tir avec le département formation				
Inciter les nouveaux RFL, RCL, REL à suivre le CS Handi-tir				
Aide à la création de formation d'encadrants VI avec le département formation				
Améliorer le système de prêt de matériel Para-tir				
Promotion de l'Handiguide des sports				
Convention à finaliser avec la FF Handisport				
Élaborer le badge Handi-tir				
Convention avec Sport adapté				

Légende : - Ingénierie : 
 - Réalisation : 

6 Référent / Consultants

VALEURS DU SPORT

- William JOLY
- Département Formation
- Pauline JUNG
- Philippe QUENTEL

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Gaëlle EDON
- Floriane GUILLOT HAYS
- Stagiaire ?

SANTÉ

- Delphine RACINET-REAU
- Marie LAMARQUE
- COPEP

SCOLAIRE / UNIVERSITAIRE

- Ambre GROSJEAN
- Marie-Pierre ROUSSARD-KARL
- Groupe de travail
- Philippe QUENTEL
- Dylan KERRENEUR

FÉMINISATION

- Pauline JUNG
- Groupe de travail
- Marie LAMARQUE

STRUCTURES

- Pierre BOURGEOIS
- Jean-Yves MASSON – CNS PSF
- William JOLY
- Fabien DUMENIL

HANDI-TIR

- Sylvie TIRODE
- Gaëlle EDON
- Floriane GUILLOT HAYS
- Dylan KERRENEUR

7 Conclusion

Une FFTir équitable, représentative et attractive pour toutes et tous !

Comme indiqué dans la stratégie fédérale, la FFTir affirme son rôle de fédération sportive républicaine, inclusive, citoyenne, innovante et écoresponsable. Elle défend une pratique du tir sportive, éducative, accessible à toutes et tous, en lien avec les valeurs Olympiques, le développement durable et l'engagement sociétal.

La sphère du développement en lien avec les priorités ministérielles, incarne totalement la politique de la FFTir et la réalité du terrain est vaste. Il faut prioriser les orientations et faire des choix. L'équipe du département développement ne pourra mener à bien ce projet que s'il peut se renforcer au niveau national.

De manière à retrouver sa capacité à accompagner le développement et à innover, le département doit chercher à organiser la délégation de certaines activités notamment d'actions évènementielles auprès des acteurs de terrain. Il doit aussi prévoir un calendrier des priorités sur les 4 années en fonction de cette stratégie nationale. L'évolution du mode de gouvernance du sport au niveau national (lien avec l'ANS, le ministère chargé des Sports ...) sera également un facteur dont il faudra tenir compte.

Le département développement en fonction de ses possibilités, humaines et matérielles, pourra continuer son diagnostic et décliner sa feuille de route. Il devra également partager son expérience nationale mais aussi impulser la rédaction de guides pratiques pour l'accompagnement des clubs et ligues dans tous les domaines : diagnostic, structuration, accessibilité, durabilité, féminisation, rajeunissement et montée en compétences de l'encadrement.

Plusieurs outils sont à notre service pour piloter et assumer le plan d'actions prévisionnels du département :

- L'espace « Développement » du site internet qui symbolise la construction du champ d'action du département et sa reconnaissance au sein de la FFTir. Nous avons un outil pour communiquer que nous devons optimiser.
- L'exploitation du CNTS à travers les actions de formation, liées à la santé, le développement durable, l'accueil d'actions évènementielles...
- Le développement de plateformes FOAD (formation ouverte à distance), VAE (validation des acquis de l'expérience), de formation continue...
- Les partenariats ponctuels ou contractuels permettant la dotation en prix et la mise en place d'ateliers. Cette tâche nécessite un investissement spécifique chaque saison. Il faut fidéliser les partenaires, veiller à leur mise en avant dans la communication et mieux sonder leurs attentes.
- L'alimentation des fiches « partage d'expérience » et les outils mis à la disposition de tous les licenciés dans l'ensemble des thématiques identifiées.

Cet accompagnement des structures dans leur plan de développement permettra également à la fédération d'avoir une meilleure connaissance des actions à menées territorialement pour les valoriser et les mutualiser.

La mise en œuvre d'une régionalisation adaptée est un projet présidentiel mais il ne pourra se dessiner que si l'ensemble des dirigeants des structures sont formés et accompagnés à l'identité fédérale que l'on souhaite préserver et notre engagement fort pour un sport propre, citoyen et écoresponsable !